

RAPPORT ANNUEL 2019-2020 CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ETLABRADOR



MOT DE LA PRÉSIDENCE

L'honorable Tom Osborne Ministre de l'Éducation Ministère de l'Éducation C.P. 8700 Saint-Jean (TNL) A1B 4J6

Monsieur le Ministre,

Conformément aux exigences du *Transparency and Accountability Act* pour les entités de « Catégorie Un », j'ai le plaisir de vos soumettre le rapport de rendement annuel 2016-17 du Conseil scolaire francophone de Terre-Neuve-et-Labrador (CSFP).

Le plan stratégique 2014-17 décrit l'engagement du CSFP à l'égard des services d'éducation francophone améliorés, des écoles accueillantes et sécuritaires et de l'amélioration des apprentissages par l'intégration des compétences du 21^e siècle. Ce rapport couvre les buts définis dans le plan stratégique 2014-17 ainsi que les objectifs pour 2016-17.

Je signe donc ce rapport, Monsieur le Ministre, au nom des membres du Conseil d'administration du CSFP, pour la responsabilité des résultats signalés en 2016-17.

En vous remerciant de votre collaboration dans le développement de l'éducation francophone à Terre-Neuve-et-Labrador, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Brian Lee, Président

TABLE DES MATIÈRES

PROFIL DU CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL	4
SECTEURS D'ACTIVITÉ DU CSFP	7
FAITS SAILLANTS ET PARTENARIATS	8
RAPPORT SUR LA PERFORMANCE	12
OCCASIONS ET DÉFIS	25
ANNEXE A	
FAITS SAILLANTS DES ÉCOLES	23
ANNEXE B	
LOI DE 1997 SUR LES ÉCOLES	28
ANNEXE C ÉTATS FINANCIERS	32

PROFIL DU CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL

Vision

« LA RÉUSSITE, L'ÉPANOUISSEMENT ET L'OUVERTURE SUR LE MONDE DE CHAQUE ÉLÈVE, DANS LE CADRE D'UNE ÉDUCATION EN FRANÇAIS. »

Valeurs

EXCELLENCE ET INNOVATION TRANSPARENCE ET IMPUTABILITÉ INTÉGRITÉ ET RESPECT

Mandat

Le mandat du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador (CSFP) est d'offrir la programmation prescrite ou approuvée pour les élèves de la maternelle à la 12^e année dans le système scolaire d'enseignement en français langue première. L'annexe A présente la liste entière des responsabilités et des pouvoirs du CSFP selon la *Loi de 1997 sur les écoles*.

PROFIL DU CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL

Les bureaux administratifs du CSFP sont sis au 65, chemin Ridge, Saint-Jean, TNL, soit au Centre Scolaire et communautaire des Grands-Vents.

Au 30 septembre 2019, le CSFP comptait 358 élèves, de la maternelle à la 12^e année. Les inscriptions étaient les suivantes.

Écoles Inscriptions

Centre éducatif l'ENVOL (Labrador City) 26

École Boréale (Happy Valley—Goose Bay) 36

École Notre-Dame-du-Cap (Cap Saint-George) 39

École Sainte-Anne (La Grand'Terre) 61

École des Grands-Vents (Saint-Jean) 158

École Rocher-du-Nord (Saint-Jean) 38

En comparaison avec les inscriptions de 2017 à 2019 :

	Septembre 2017	Septembre 2018	Septembre 2019
ÉCOLE			
École des Grands-Vents	138.	148	158
École Rocher-du-Nord	26	38	38
École Notre-Dame-du-Cap	35	36	39
École Sainte-Anne	70	59	61
École Boréale	33	31	36
Centre éducatif l'ENVOL	29	19	26

TOTAL	331.	331	358

De plus, l'entente avec la Commission scolaire du Littoral du Québec est toujours en vigueur, pour permettre la scolarisation des élèves de L'Anse-au-Clair.

Le budget total du CSFP était de 10 353 050 \$ en 2019-2020. Des informations supplémentaires peuvent être trouvées dans les États financiers vérifiés, qui se trouvent à l'Annexe C.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CSFP est régi par un conseil d'administration. Le conseil se compose actuellement de neuf conseillers et conseillères scolaires. Ceux-ci sont élus ou nommés conformément aux orientations de la *Loi de 1997 sur les écoles* et conformément aux règlements électoraux connexes. Le conseil fixe les grandes idées de l'organisation par l'élaboration de politiques et de la planification des infrastructures et de la surveillance des ressources financières et humaines.

À la fin de l'année scolaire 2019-2020, le conseil comptait huit commissaires et un poste vacant dans Centre-Ouest.

CONSEILLERS DU CSFP			
(en date du 30 juin 2020)			
Nom	Région		
Carole (Maillet) Gillingham	Sans affectation géographique		
Edna Hall	Sans affectation géographique		
Steevens Proulx	Sans affectation géographique		
Charly Mini	Avalon		
Michael Clair	Avalon		
Dillon Jesso	Centre-Ouest		
Vacant	Centre-Ouest		
Brian Lee	Labrador		
Denis Michaud	Labrador		

Pour l'année scolaire 2019-2020, la répartition du personnel du CSFP était la suivante :

D'après le recensement effectué pour le ministère le 31 mars 2019 (Workforce Data) :

Sans suppléants :

PERSONNEL DU CSFP

	_		
Catégories	Femmes	Hommes	Total
	7		13
Bureau du CSFP		6	
	34	•	43
Enseignants		9	
	4	·	6
Directions d'écoles		2	
Autro	28	12	40
Autres	70	•	400
Total	73	29	102 -

Si l'on ajoute les suppléants aux enseignants :

PERSONNEL DU CSFP			
Catégories	Femmes	Hommes	Total
Bureau du CSFP	7	6	13
Enseignants	42	13	55
Directions d'écoles	4	2	6
Autres	28	12	40
Total	81	33	114

SECTEURS D'ACTIVITÉ DU CSFP

Le Conseil scolaire francophone provincial compte deux secteurs d'activité :

1. Programmes et services, préscolaire (c.-à-d., *Bon Départ)* et maternelle à la 12^e année

L'année qui précède leur entrée à la maternelle, les écoles francophones offrent aux enfants la possibilité de suivre le programme *Bon Départ*, destiné à les préparer à la maternelle. Les écoles francophones offrent les programmes et les cours prescrits ou approuvés par le ministère de l'Éducation (le Ministère).

2. Transport

Le CSFP est responsable du transport des élèves vers l'école, aller et retour, en conformité aux politiques du Ministère.

FAITS SAILLANTS ET PARTENARIATS

FAITS MARQUANTS ET RÉALISATIONS

- Augmentation de 8,2 % des inscriptions de septembre 2018 à septembre 2019;
- Augmentation de 4,6 % du nombre d'employés ;
- Taux de diplomation de 100 % pour l'année scolaire 2019-2020. Il s'agit d'un exploit et d'une nouvelle réalité pour le Conseil;
- Ouverture de l'École Notre-Dame-du-Cap rénovée à Cap Saint-Georges;
- Budget provincial de 2,8 millions de dollars (300 000 \$ reportés de 2018-2019 et 2,5 millions de dollars de 2019-2020) pour poursuivre la planification de la deuxième école à Saint-Jean ;
- Ajout d'une unité à l'École Sainte-Anne pour éliminer les classes à niveaux multiples ;
- Programmes de langues officielles dans l'enseignement (PLOE): Signature de l'entente bilatérale entre la province et le gouvernement fédéral, ce qui signifie qu'une augmentation du financement annuel sera accordée au CSFP;
- Une augmentation de 290 000 \$ du financement du PLOE par année sur quatre ans pour divers projets destinés à assurer des services à la minorité francophone. Cette augmentation fait suite à un accord bilatéral entre la province et le gouvernement fédéral.
- Nouveau site Web du CSFP lancé en décembre 2019 ;
- Augmentation d'environ 25 % des ressources humaines au siège social ;
- Révision et présentation de recommandations relatives à la Loi sur les écoles de 1997 soumises au gouvernement provincial;
- Décision de la Cour suprême du Canada dans le dossier de la Colombie-Britannique Le CSFP est intervenu à la Cour suprême du Canada en appui au Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique à Winnipeg, le 26 septembre 2019. La décision de la cour pourrait représenter une grande victoire et un jugement historique pour l'éducation en langue française en contexte minoritaire puisque la Cour suprême a reconnu l'équivalence des infrastructures scolaires et le droit à une éducation équivalente à celle de la majorité; et
- Les changements apportés aux questions du recensement de 2020 ont brossé un tableau plus précis des statistiques francophones et des personnes pouvant fréquenter les écoles francophones. La réponse aux questions linguistiques permettra d'examiner le concept multiniveaux de la francophonie.

Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE)

Nous sommes reconnaissants des efforts de représentation de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) pour parvenir à un protocole bilatéral d'entente sur l'enseignement dans la langue de la minorité, signé en 2019. Celui-ci promet un financement fédéral accru dans le cadre du PLOE. Grâce à cette entente bilatérale entre les provinces et le gouvernement fédéral, le fonds fédéral (PLOE) pour le CSFP a augmenté à environ 1,3 million de dollars par année sur quatre ans (2019-2023). Le CSFP doit encore soumettre un plan annuel pour approbation en respectant les critères de dépenses admissibles. Cette subvention devrait aider le CSFP à développer des programmes culturels et de construction identitaire.

Un appel à propositions fédéral de 31 millions de dollars sur trois ans a été lancé par Patrimoine canadien. En 2019-2020, le CSFP a préparé une demande pour la stratégie de recrutement et de rétention des enseignants, qui a été soumise par le Ministère. Un montant total de 539 000 \$ a été réclamé dans la demande pour la première année. Plusieurs stratégies ont été inscrites dans la demande, y compris, mais sans s'y limiter, une stratégie de ressources humaines impliquant un service de recrutement et de rétention chargé de superviser la mise en œuvre des stratégies. Le CSFP a reçu une aide d'un montant de 182 000 \$ en 2020.

PARTENARIATS

Ministère de l'Éducation

Le Ministère a demandé l'aide du Secrétariat des ressources humaines, par l'intermédiaire de la Division de la classification et de la conception organisationnelle, pour l'aider à réaliser une étude organisationnelle du CSFP. Le CSFP et le Ministère ont identifié des problèmes organisationnels liés à la dotation du personnel et aux tâches administratives. Le Ministère souhaite traiter ces problèmes afin de s'assurer que le CSFP dispose de la structure la plus efficace pour fournir un service optimal à ses clients. Il est à noter que cette demande a été soumise le 8 novembre 2019. Ce processus d'audit financier interne au CSFP répondait à des défis budgétaires reconnus, avec l'objectif de déterminer les besoins et de fournir un soutien financier ou en ressources humaines. Cet examen financier du CSFP a été réalisé par le personnel des services financiers du Ministère en collaboration avec le CSFP. Il ne doit pas être comparé à un audit formel effectué par la Division de l'audit interne du Bureau du contrôleur général ou à un audit effectué par le Bureau de l'auditeur général. L'examen a été réalisé dans le cadre des enjeux financiers identifiés par la CSFP à l'occasion de plusieurs réunions avec le bureau du Ministère.

- Le Ministère et les responsables des finances du CSFP ont travaillé ensemble pour analyser plus en profondeur et identifier des solutions potentielles pour résoudre le déficit actuel du budget de fonctionnement du CSFP.
- Toute solution identifiée d'un point de vue financier ou des ressources humaines peut nécessiter l'approbation du budget ou du Conseil du Trésor.

Patrimoine canadien

Le ministère du Patrimoine canadien a promis au CSFP un financement fédéral (projets d'infrastructure et PLOE). Le CSFP constate l'effort qu'ont fait la FNCSF et les conseils scolaires de la province pour faire valoir les droits de la minorité francophone en matière d'éducation. Le financement fédéral permet au ministère de l'Éducation et au CSFP d'aller au-delà du financement opérationnel qui favorise les activités culturelles et la langue française. L'enveloppe d'un milliard de dollars est prolongée jusqu'en 2023, soit sur une période de quatre ans.

Patrimoine canadien constate l'existence d'une grave pénurie d'enseignants dans les écoles des conseils scolaires francophones à l'échelle du pays. De ce fait, une enveloppe de 62,6 millions de dollars sur quatre ans fut dévoilée par l'honorable Mélanie Joly sur la stratégie nationale de recrutement et de rétention des enseignants dans ces écoles.

Conseil d'école

Les conseils d'école sont créés conformément à la *Loi de 1997 sur les écoles*. Ils sont un partenaire important pour ravitailler la livraison de l'éducation. Les conseils d'école jouent un rôle consultatif auprès des directions ; ils approuvent le plan de croissance des écoles et veillent au développement de l'école, aux politiques, ainsi qu'aux plans de collecte de fonds pour l'école.

Centre for Distance Learning and Innovation (CDLI)

Le CSFP continue de bénéficier de cours d'enseignement secondaire offerts en ligne. Le Centre for Distance Learning and Innovation (CDLI), exploité par le Newfoundland and Labrador English School District (NLESD), propose des cours en français, permettant aux élèves l'accès à une plus grande variété d'offres de cours.

Organismes francophones

Le CSFP est heureux de renouveler son accord de services médias avec *Le Gaboteur* en versions papier et électronique pour l'année scolaire 2019-2020. Le CSFP appuie le projet de la FPFTNL de mettre sur pied une deuxième garderie à Saint-Jean. Bien que la petite enfance ne relève pas directement du CSFP, le projet est indirectement crucial pour la vitalité de la communauté francophone minoritaire de la province. Grâce à une entente entre Service Canada et le CSFP, un employé du gouvernement fédéral peut travailler au siège social pendant quelques mois pour améliorer ses compétences en français.

Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL)

Le CSFP a continué sa collaboration avec la FFTNL au cours de l'année scolaire 2019-2020, notamment en partageant le personnel et les locaux nécessaires, et en coordonnant l'AGA.

Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FPTNL)

Deuxième projet de garderie à Saint-Jean. Un comité de gestion a été mis sur pied pour mener des consultations et des enquêtes, rechercher des emplacements et mobiliser un groupe de travail de parents.

Réseau de développement économique francophone de Terre-Neuve-et-Labrador (RDÉE TNL) et autres

La mise en place d'un service de garde est essentielle dans une école de langue française. Au Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents, 45 enfants sont encore sur la liste d'attente. La FPTNL, en partenariat avec le CSFP, le RDÉE et la FFTNL, a poursuivi les consultations le 10 octobre 2019, afin de déterminer où un service de garde pourrait être mis en place. Cela permettra sans doute de recruter des élèves de maternelle.

Newfoundland and Labrador English School District (NLESD)

L'entente avec le NLESD pour partager le transport scolaire à Happy Valley-Goose Bay et Labrador City est restée en vigueur en 2019-2020. De plus, l'entente avec la Commission scolaire du Littoral du Québec s'est poursuivie afin que les élèves francophones de la région de L'Anse-au-Clair puissent fréquenter l'école Mgr Scheffer à Lourdes-de-Blanc-Sablon au Québec. Le CSFP est également très reconnaissant que le NLESD ait fourni aux élèves de Notre-Dame-du-Cap un étage à l'école Our Lady of the Cape à Cap Saint-George. En mars 2020, l'école Notre-Dame-du-Cap a dû fermer ses portes en raison d'un problème d'infrastructure. Les administrateurs du NLESD et de la CSFP se sont réunis pour la première fois pour une rencontre sociale. Il s'agissait d'une occasion de réseautage pour les élus de chaque région de la province afin de discuter d'un même sujet : l'éducation.

Newfoundland and Labrador Teachers' Association (NLTA)

Des discussions en continu ont eu lieu et une relation de travail positive a été établie avec la NLTA. La directrice de l'éducation et les administrateurs du CSFP participent à un comité de liaison qui se réunit deux fois par année. Les conventions collectives de la NLTA ne sont pas traduites, mais le CSFP a demandé qu'elles soient disponibles en français. Le CSFP a également demandé que les employés du CSFP reçoivent les services du Programme d'aide aux employés et aux familles (PAEF) en français. La NLTA étudie les possibilités d'accéder à cette demande.

Université d'Ottawa, Université Memorial et ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador

Projet de baccalauréat en éducation en langue française à temps partiel et en ligne pour la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

Les objectifs du projet proposé par l'Université d'Ottawa :

L'objectif de ce projet est de développer le programme de baccalauréat en éducation à temps partiel et en ligne de l'Université d'Ottawa afin de former des enseignants dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Une cohorte de 10 étudiants est prévue pour le projet. Il s'agit d'un baccalauréat de 2,5 ans (8 trimestres), à temps partiel et entièrement en ligne. Les étudiants diplômés ne seront pas recommandés à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, mais seront reconnus par le ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador. Le CSFP prévoit une cohorte de 10 étudiants chaque année.

Un partenariat entre le CSFP et la faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa a été finalisé en 2019-2020. Le baccalauréat en éducation sera offert à distance et les stages seront autorisés à Terre-Neuve. Une réunion est prévue en septembre pour discuter de l'accord final. Cela permettra aux diplômés qui ont déjà un baccalauréat de poursuivre une formation en éducation. Ce modèle permettra de former les enseignants francophones de la province, ce qui facilitera la rétention des enseignants au CSFP.

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE

Les quatre axes suivants ont servi de lignes directrices pour déterminer les activités du CSFP du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 :

- 1. Réussite des élèves des milieux minoritaires francophones ;
- 2. Bien-être des élèves et du personnel;
- 3. Croissance, rayonnement et engagement communautaire;
- 4. Gouvernance du conseil.

Cette section rendra compte des objectifs et indicateurs pour 2017-2020 et de l'objectif annuel et des indicateurs pour 2019-2020.

AXE 1 : RÉUSSITE DES ÉLÈVES DES MILIEUX MINORITAIRES FRANCOPHONES

Le CSFP est toujours soucieux de se conformer à son triple mandat, en milieu linguistique minoritaire : scolariser les jeunes de la communauté francophone, augmenter leur compréhension et leur connaissance des cultures francophones tout en favorisant le développement de l'aspect communautaire. Dans cette perspective, l'apprentissage de la langue constitue un enjeu majeur, car elle est fondamentale à tous les apprentissages des élèves. Le CSFP doit donc s'assurer que tout est mis en œuvre pour faciliter les apprentissages réalisés par chaque élève à l'école. Il est donc essentiel que le CSFP se penche sur son approche pédagogique, en lien avec ses programmes, qui constituent le cœur des apprentissages des élèves et donc sur les résultats en lien avec ces apprentissages. L'amélioration de la réussite des élèves des milieux minoritaires francophones aura des retombées positives pour l'ensemble du CSFP. Les élèves seront bien outillés pour poursuivre des études postsecondaires ou travailler autant en anglais qu'en français.

But un

D'ici au 30 juin 2020, le Conseil scolaire francophone provincial aura de meilleures occasions pour le succès des élèves.

Indicateurs:

- Amélioration des programmes éducatifs
- Amélioration de l'utilisation des technologies

Indicateur : Amélioration des programmes éducatifs

Au cours de la période de planification 2017-2020, le CSFP a amélioré les programmes éducatifs dans l'ensemble du conseil de la manière suivante : Un plan de littératie a été élaboré, couvrant quatre domaines d'intervention, notamment l'enseignement et l'apprentissage, l'évaluation et la réussite, l'apprentissage professionnel et la promotion de la lecture. En 2017-2018, le CSFP a créé le cadre d'évaluation et d'apprentissage qui fournit une mesure uniforme du rendement des élèves. Par ailleurs, un plan de numératie pour les classes de 7e à 12e année a été élaboré en 2017-2018. Celui-ci englobe quatre

domaines d'intervention, notamment l'enseignement et l'apprentissage, l'évaluation et les résultats, l'apprentissage professionnel et la promotion des mathématiques. Qui plus est, les enseignants ont participé à diverses initiatives d'apprentissage professionnel. Tous les enseignants en littératie de la maternelle à la 6e année ont élaboré le profil de lecture de chaque élève du primaire et de l'élémentaire afin de définir les besoins de l'élève et d'y répondre par des stratégies d'enseignement efficaces. La communauté d'apprentissage professionnel pour l'apprentissage par le jeu a été élargie aux enseignants de deuxième année, ce qui a permis aux enseignants d'échanger par le truchement de la technologie en utilisant les applications Google.

En 2018-2019, le CSFP a poursuivi la mise en place du plan de littératie de la maternelle à la 6e année. La formation a été donnée à l'École Rocher-du-Nord aux enseignants au moyen de divers ateliers. Tous les enseignants qui offrent les nouveaux programmes ont bénéficié d'un apprentissage professionnel selon le modèle actuel d'apprentissage professionnel du Ministère.

En 2019-2020, le plan de numératie de la 7e à la 12e année a été mis en œuvre, et la formation a été donnée de façon continue aux enseignants de l'École Rocher-du-Nord. Le CSFP a continué d'améliorer l'accès au perfectionnement des enseignants et a facilité les occasions pour les enseignants de participer à des activités d'apprentissage professionnel dans le cadre de divers ateliers.

Indicateur: Utilisation accrue des technologies

De 2017 à 2020, le CSFP a su reconnaître tous les élèves, les parents et le personnel pour leur professionnalisme, leur engagement et leur patience. Ils ont tous contribué à une excellente transition entre l'enseignement en classe et l'enseignement virtuel. Au printemps 2020, le CSFP a pu procéder à l'installation d'Internet dans les résidences du personnel et des familles afin que tous aient accès aux outils technologiques. Grâce au soutien financier des gouvernements provincial et fédéral, le CSFP a pu assurer une transition en douceur vers l'enseignement virtuel.

Depuis 2017, le CSFP achète des outils technologiques pour se préparer à un monde virtuel dans l'éventualité où l'enseignement continuerait à se faire virtuellement.

Enseignement virtuel

Des technologies fonctionnelles et de pointe sont utilisées pour assurer un enseignement virtuel. Les étudiants et le personnel ont besoin d'outils de travail performants et d'un accès à Internet. Les enseignants doivent être formés pour être à la pointe des méthodes et techniques d'enseignement virtuel. L'engagement des élèves, des parents et du personnel est nécessaire pour que cela fonctionne. L'enseignement doit s'adresser à tous les élèves pour qu'ils se sentent interpellés. Pendant la pandémie de la COVID-19, les élèves du CSFP ont fréquenté l'école virtuelle à certaines occasions, lorsque le ministère de l'Éducation l'a exigé, sur les conseils du ministère de la Santé et des Services communautaires.

Lors de la période de planification 2017-2020, l'attention a été portée sur les élèves ayant des besoins particuliers. Il importe en outre de communiquer avec les parents pour qu'ils sachent ce qui se passe et puissent apporter leur soutien.

PowerSchool

Le portail des parents est actif pour toutes les écoles du CSFP. Tous les parents ne se sont pas inscrits, mais l'option est disponible pour ceux qui veulent y accéder. Un consultant externe de PowerSchool a été embauché du Nouveau-Brunswick pour fournir un soutien au personnel du CSFP à nouveau en 2019-2020. Une formation a été offerte aux directeurs d'école les 26 et 27 août 2019, et les enseignants ont eu un suivi de la réunion de l'année dernière à Saint-Jean les 10 et 11 octobre 2019.

En améliorant l'équipement technologique et les divers programmes dans toutes les écoles du CSFP, les élèves du CSFP ont acquis plus de moyens pour améliorer leur réussite dans la période de planification 2017-2020.

Objectif 3:

D'ici au 30 juin 2020, le Conseil scolaire francophone provincial aura continué à mettre en œuvre des initiatives pour soutenir le succès des élèves.

Indicateurs:

- Mise en œuvre de la formation et du développement professionnels
- Poursuite du soutien et de la promotion d'événements et d'activités majeurs en matière de littératie et de numératie
- Poursuite de la mise en œuvre d'initiatives visant à soutenir les programmes éducatifs

Indicateur : Mise en œuvre de la formation et du développement professionnels

Le CSFP a poursuivi sa pratique d'une période de clôture de deux jours pour les enseignants (octobre 2019).

Formation

a)

Formation du CSFP: Une formation a été donnée à l'école Rocher-du-Nord les 10 et 11 octobre 2019. Tous les enseignants ont participé à un atelier d'une demi-journée sur la construction de l'identité francophone dans un milieu linguistique minoritaire. L'atelier, animé par Yves Doucet du Conseil d'éducation du District scolaire francophone Sud du Nouveau-Brunswick, a inspiré et motivé les enseignants. Les enseignants pouvaient également choisir parmi les ateliers suivants:

Atelier d'une journée i. Intervention non violente en cas de crise (formateur : conseiller d'orientation scolaire, CSFP) :

Les participants ont appris les principes et les techniques pratiques pour gérer les crises des élèves.

Ateliers d'une demi-journée

- i. PowerSchool (Bernard Manzerolle, consultant): Atelier pratique pour les enseignants des 7^e à 12^e année et les directions, pour monter le carnet de notes des élèves.
- ii. Apprentissage social et émotionnel (coordinateur des services aux étudiants, CSFP): Un atelier permettant aux participants d'apprendre les principes de l'apprentissage social et émotionnel et d'appliquer concrètement ces principes pour favoriser le développement social et émotionnel des élèves dans un environnement scolaire positif, sûr et bienveillant. Cet atelier a été donné deux fois.
- iii. Mathématiques maternelle-6e (spécialiste des mathématiques de la maternelle à la 6e année) : Un atelier pratique sur les stratégies et activités concrètes pour les mathématiques aux niveaux primaire et élémentaire.
- iv. myBlueprint (myBlueprint en ligne): Atelier pratique qui a permis aux participants de prendre connaissance de cette ressource qui favorise l'exploration, la planification et la prise de décisions de l'élève à l'aide d'un planificateur de formation scolaire et de carrière global. La formation a été donnée en ligne en utilisant la plateforme virtuelle myBlueprint.
- v. Habileté numérique (coordonnateur mathématiques, sciences, technologie, CSFP) : L'atelier a porté sur la citoyenneté numérique.
- vi. Robotique Bluebot (consultant; formateur en littératie/numératie, Conseil scolaire Viamonde): Un atelier pratique sur l'intégration du codage et de la robotique dans les classes du primaire.
- vii. Normes de rendement en matière d'écriture maternelle-8e année (coordonnateur de l'anglais, du français et des études sociales, CSFP) : Un atelier pratique sur le développement de l'écriture pour les élèves de la maternelle à la 8e année.
- viii. Robotique Sphero (consultant; formateur en littératie/numératie, Conseil scolaire Viamonde): Un atelier pratique axé sur l'intégration du codage et de la robotique dans les classes de la 4e à la 12e année.
- ix. Éducation physique (animateurs : CSFP; École des Grands-Vents et École Rocher-du-Nord) : Au cours de cet atelier, les enseignants ont eu l'occasion de partager des activités et de discuter de l'évaluation.
- viii. Direction de l'école (directeur des services éducatifs, CSFP) : Les discussions ont porté sur les suites de la rencontre du mois d'août ainsi que sur les questions/besoins spécifiques des directions d'école. Les directeurs d'école ont également passé une demi-journée avec Yves Doucet du Conseil d'éducation du Conseil scolaire francophone Sud du Nouveau-Brunswick pour discuter du rôle particulier des directeurs d'école dans la construction de l'identité francophone.
- b) Nouveaux cours : Les enseignants du cours Sciences humaines 2231 ont suivi une formation proposée par le Ministère et le CSFP en septembre et octobre 2019 pour le déploiement du nouveau cours.
- c) En 2019-2020, tout le personnel a eu accès à la formation virtuelle Antidote et la majorité du personnel y a participé. Antidote est un logiciel qui corrige les erreurs et dispose d'un correcteur d'orthographe et d'un correcteur de grammaire en anglais et en français.

Indicateur : Poursuite du soutien et de la promotion d'événements et d'activités majeurs en matière de littératie et de numératie

Les coordonnateurs du CSFP, la directrice des services éducatifs et les coordonnateurs des conseils scolaires ont amélioré et mis en œuvre le plan de numératie de la 7e à la 12e année en 2019-2020. La formation a été assurée par le Ministère et les ressources d'achat ont fourni un soutien pour permettre aux enseignants de transférer les connaissances aux élèves. Communauté d'apprentissage professionnel : Le déploiement de la Communauté d'apprentissage professionnel s'est poursuivi en 2019-2020 et a été renforcé par une offre en ligne avec les enseignants de mathématiques de 7e année.

Activités de base — analyse des résultats et identification des domaines à améliorer, y compris la résolution de problèmes, ainsi que l'élaboration de questions et d'activités d'évaluation qui reflètent les niveaux de questionnement cognitif. Un espace de partage (Google Drive) a été créé pour faciliter la collaboration et le partage de pratiques, de documents et d'activités pour les enseignants de mathématiques.

Le développement de compétences transdisciplinaires a permis d'améliorer la formation des enseignants et des directeurs d'école en mathématiques et dans d'autres matières à contenu mathématique telles que les sciences, les sciences humaines et l'économie familiale. Amélioration et intégration de plus de technologie : Formation sur le codage. Fourniture de matériel informatique/robotique (par exemple, Sphero et Ozobot pour l'élémentaire, l'intermédiaire et le secondaire, Beebot pour le primaire) pour faciliter l'intégration du codage à différents niveaux.

Indicateur : Poursuite de la mise en œuvre d'initiatives visant à soutenir les programmes éducatifs

Ressources humaines

Presque tous les postes affichés ont été pourvus. Toutefois, le poste d'enseignant au primaire à l'École Boréale et le poste de spécialiste en mathématiques de la maternelle à la 6e année au bureau administratif demeurent vacants. Depuis la dernière réunion du conseil d'administration, le poste de directeur de l'École Notre-Dame-du-Cap a été doté ; un directeur a intégré ce poste le 30 octobre 2019. Au cours de l'année de rapport 2019-2020, le CSFP a bénéficié des services de deux moniteurs de langues, l'un au Centre éducatif l'ENVOL (partagé avec le NLESD) et l'autre partagé entre les deux écoles de Saint-Jean.

Nouveaux cours

Durant l'année scolaire 2019-2020, à l'École Rocher-du-Nord, des cours d'économie familiale et de technologie étaient offerts aux élèves du niveau intermédiaire (de la 7e à la 9e année), et des cours de confection de vêtements, de textiles et de métiers spécialisés étaient offerts aux élèves du secondaire. Les cours d'économie familiale et de technologie étaient offerts au niveau intermédiaire à l'École Sainte-Anne. (Note : les cours de confection et de textiles seront offerts l'an prochain ; et, le cours de métiers spécialisés est offert depuis 2013). Le cours Sciences humaines 1231 a été déployé pour l'année scolaire 2019-2020. Les cours de sciences et d'anglais sont proposés en mode virtuel. Biologie et Chimie à ENV et SA. Anglais à RDN.

AXE 2 : LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES ET DU PERSONNEL

En soutien à l'initiative Des écoles sûres et bienveillantes, le CSFP continue de promouvoir des environnements d'apprentissage sûrs et bienveillants et d'être proactif et prévoyant dans sa façon de traiter les problèmes de violence. En 2019-2020, le CSFP a utilisé sa politique pour fournir des lignes directrices en vue du développement et du maintien d'un environnement d'apprentissage sûr, bienveillant et inclusif. Cette politique aidera le Conseil à définir une structure de collecte et d'analyse des données à utiliser pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement et en attribuer la responsabilité.

But deux

D'ici le 30 juin 2020, le Conseil scolaire francophone provincial aura des environnements scolaires améliorés pour les élèves et le personnel.

Indicateurs:

- Mise en œuvre des initiatives Écoles sûres et bienveillantes
- Mise en œuvre d'initiatives de bien-être

Indicateur : Mise en œuvre des initiatives Écoles sûres et bienveillantes

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, le code de conduite de toutes les écoles CSFP a été révisé, et la gestion du comportement par le truchement du soutien positif au comportement est pleinement établie. Les enseignants de technologie éducative ont préparé une trousse de cybersécurité, et les enseignants de CSFP ont reçu une formation sur la citoyenneté numérique et sur la façon de protéger la sécurité des élèves et de se protéger contre la cyberintimidation. Des activités liées à la trousse ont été menées dans chaque école du CSFP pour promouvoir la sécurité en ligne et sensibiliser les élèves à la citoyenneté numérique. En outre, chaque école du CSFP a élaboré un plan d'action d'urgence.

En 2018-2019, l'École des Grands-Vents a été la première école du CSFP de la province à mettre en œuvre l'approche pédagogique de l'enseignement et de l'apprentissage réactifs, qui est une approche proactive basée sur le développement social, émotionnel et académique de chaque élève dans un environnement scolaire sûr et inclusif. Le CSFP a mis en place des systèmes de sécurité dans les écoles afin de garantir un accès contrôlé dans les écoles pendant les heures de cours. Les lumières extérieures ont été installées dans les aires de stationnement des écoles et ont été programmées pour fonctionner la nuit afin de fournir au personnel un environnement de travail sécuritaire.

En raison de la fermeture des écoles le 13 mars 2020, l'équipe pédagogique du CSFP a élaboré un plan d'enseignement virtuel. Ce plan était basé sur trois composantes : l'enseignement et l'apprentissage, le bien-être physique et le bien-être social et émotionnel. Le plan a été très bien accueilli par le personnel et les parents ; cependant, en raison de la pandémie de la COVID-19, le gouvernement a annoncé que les cours prendraient fin le 5 juin 2020. Le plan de retour à l'école a été mis en œuvre sans heurt et a permis d'assurer la sécurité de tous.

Indicateur : Mise en œuvre d'initiatives de bien-être

En 2017-2018, les programmes de bien-être étaient dans la continuité de l'année scolaire 2016-17. Au cours de l'année scolaire 2019-2020, le CSFP a travaillé pour la construction de l'identité, a envisagé des initiatives de lutte contre l'intimidation afin de créer un sentiment d'appartenance parmi les élèves et le personnel et de renforcer le respect de soi pour la communauté francophone. Deux exemples d'initiatives du CSFP : La célébration de la Journée rose et la fourniture de ressources LGBTQ au personnel sont deux exemples d'initiatives.

En 2019-2020, la CSFP a continué à promouvoir la construction identitaire pour les initiatives anti-intimidation afin d'assurer la vitalité linguistique et communautaire du français chez les élèves. Diverses activités étaient prévues pour l'année scolaire 2019-2020, notamment la Journée rose, le système de comportement positif et les discussions de groupe dans toutes les écoles du CSPF; cependant, celles qui étaient prévues après mars 2020 ont été annulées et reprogrammées à une date inconnue en raison de la COVID-19.

À la suite de la fermeture des écoles, les examens provinciaux ont été annulés pour assurer le bien-être des élèves en mars-mai 2020. Les bulletins scolaires ont été remis aux élèves et aux parents vers la fin du mois de juin. Comme annoncé par la province, tous les élèves de la maternelle à la 9e année sont passés au niveau supérieur, et les élèves de la 12e année ont obtenu leur diplôme. Les élèves de 10e et 11e années ont pu récupérer des crédits s'ils n'ont pas réussi leurs cours. Le CSFP est également resté très préoccupé par le bien-être de tous les élèves, du personnel et de leurs familles. Le CSFP a dû travailler davantage avec ses partenaires et avec les professionnels qui ont apporté leur soutien tout au long de ce défi sans précédent.

Objectif 3:

D'ici le 30 juin 2020, le Conseil scolaire francophone provincial aura mis en œuvre d'autres initiatives en faveur de milieux scolaires sûrs, sains et accueillants.

Indicateurs

- Poursuite de la mise en œuvre d'initiatives visant à favoriser le bien-être mental des élèves et du personnel
- Poursuite de la mise en œuvre d'initiatives visant à assurer la sécurité des étudiants et du personnel
- Poursuite de la mise en œuvre d'initiatives de lutte contre l'intimidation

<u>Indicateur</u> : Poursuite de la mise en œuvre d'initiatives visant à favoriser le bien-être mental des élèves et du personnel

Initiative au primaire/à l'élémentaire : Enseignement et apprentissage réactifs (École des Grands-Vents)

L'école des Grands-Vents fait partie du premier groupe d'écoles de la province à mettre en œuvre l'approche pédagogique de l'enseignement et de l'apprentissage réactifs. En septembre 2019, l'École Sainte-Anne a entrepris l'initiative. Il s'agit d'une approche proactive basée sur le développement social, émotionnel et académique de chaque élève dans un environnement scolaire sûr et inclusif. Une approche à plusieurs niveaux

au sein de la classe est utilisée pour répondre aux besoins de tous les élèves. Les élèves bénéficient d'un soutien individualisé et spécifique dans la salle de classe (intervention ciblée et intensive).

La réussite des diplômés du CSFP a renforcé les efforts du personnel, et le taux de réussite peut être un indicateur de bien-être. En 2019-2020, le CSFP était fier d'annoncer à nouveau un taux d'obtention de diplôme de 100 %.

<u>Indicateur</u> : Poursuite de la mise en œuvre d'initiatives visant à assurer la sécurité des étudiants et du personnel

Le CSFP continue de suivre le programme d'études provincial et a poursuivi la mise en œuvre des recommandations du plan d'action pour l'éducation en 2019-2020. Le CSFP a poursuivi ces initiatives pour améliorer les résultats scolaires dans neuf domaines cibles. L'objectif de cette réforme (qui est déjà implantée à près de 80 %) est de s'assurer que tous les enfants de la province ont accès à un environnement d'apprentissage sûr, bienveillant et inclusif et à un système éducatif qui répond aux besoins de chaque élève. La pandémie de la COVID-19 a sans doute ralenti la mise en œuvre du plan d'action pour l'éducation au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Les examens provinciaux ont été annulés pour l'année scolaire 2019-2020. Comme la nouvelle concernant l'examen public a été annoncée par le gouvernement provincial, tous les élèves passeraient. Ainsi, tous les élèves de la maternelle à la 9e année sont passés au niveau supérieur, les élèves de la 12e année ont obtenu leur diplôme. Les élèves de 10e et 11e années ont pu récupérer des crédits s'ils n'ont pas réussi leur cours. Chaque école a continué à utiliser un plan d'urgence (incendie, alerte à la bombe et confinement) pour l'année scolaire 2019-2020.

<u>Indicateur</u>: Poursuite de la mise en œuvre des initiatives de lutte contre l'intimidation

La construction de l'identité joue un rôle important au CSFP. Cela permet de mettre en place des activités scolaires et parascolaires qui peuvent assurer la vitalité linguistique et communautaire du français chez les élèves. La diversité d'aujourd'hui doit être vécue à l'école pour que les enfants deviennent de bons citoyens de demain. Parce que l'école joue un rôle significatif dans la préservation de la langue et de la culture françaises, elle doit investir dans la construction identitaire. Plusieurs activités ont été planifiées telles que la Journée rose, le système de comportement positif et les discussions de groupe dans toutes les écoles pour l'année scolaire 2019-2020, mais celles prévues après mars 2020 ont dû être annulées et reportées à une date ultérieure inconnue en raison de la pandémie de la COVID-19.

AXE 3 : CROISSANCE, RAYONNEMENT ET ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Le CSFP favorisera la croissance pour augmenter la population d'élèves à tous les niveaux et développer des mécanismes tels qu'un plan de transition pour la rétention des élèves secondaires dans le but d'augmenter le taux de diplomation. Le CSFP encouragera également de solides liens communautaires pour fournir à nos élèves l'équilibre entre ce qu'ils apprennent en classe et comment cela s'applique au quotidien.

But trois:

D'ici le 30 juin 2020, le Conseil scolaire francophone provincial aura renforcé ses activités de sensibilisation et d'engagement communautaire afin d'accroître la population étudiante.

Indicateurs:

- Promotion accrue du CSFP
- Élargissement des programmes pour augmenter la population étudiante
- Développement de partenariats avec la communauté locale et les organisations provinciales.
- Amélioration des environnements d'apprentissage et de travail positifs

Indicateur: Promotion accrue du CSFP

En 2017-2018, le CSFP disposait d'un agent de communication et de marketing pour s'occuper des communications concernant les activités et les différents programmes du CSFP et pour soutenir la promotion des six écoles du CSFP. Une chronique du CSFP a été publiée dans chaque édition du *Gaboteur*. Le CSFP a davantage utilisé les médias sociaux et l'Internet pour communiquer et diffuser des messages dans toutes les écoles du CSFP.

Le logo du CSFP a été mis au gout du jour en 2018-2019. Un comité a mené à bien ce processus pour améliorer et promouvoir l'image du CSFP.

Après plusieurs réunions et séances de travail pour préparer l'appel d'offres, le comité est heureux de faire part de la sélection de la firme DPG Communication (une agence de marketing et de communication). De plus, le choix des membres du comité a été unanime. Le 5 juin 2020, une première rencontre a eu lieu avec la firme DPG afin de présenter un avant-projet. À la mi-juin, le comité SiteWeb recevra un document Word du plan de la page que le comité pourra modifier au besoin. Le vendredi 26 juin 2020, ils ont tenu une autre réunion pour présenter le design du site principal (page d'accueil et exemple de quelques pages et du menu déroulant) ainsi que le design du site de l'école. Le comité a continué à travailler avec DPG et à revitaliser le site Web de l'école et ses écoles au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Indicateur : Élargissement des programmes pour augmenter la population étudiante

Le manque d'enseignants au niveau national perturbe la prestation et la qualité de l'enseignement du français langue première. Lorsque les postes ne peuvent être pourvus, les écoles doivent réorganiser les tâches des enseignants en place et doivent parfois regrouper des classes, ce qui peut nuire au recrutement d'étudiants ainsi qu'à la rétention des enseignants en place. De 2017 à 2020, le CSFP a collaboré avec des organismes afin d'attirer des enseignants compétents et d'assurer la qualité de l'enseignement pour les communautés francophones minoritaires.

Le CSFP a fait des efforts pour promouvoir la profession d'enseignant au sein du système afin d'assurer l'engagement du corps enseignant. De plus, le CSFP s'efforce d'augmenter

la visibilité du conseil et de ses programmes d'éducation afin de suivre plus d'étudiants pour augmenter la population étudiante dans la période de planification 2017-2020.

Les inscriptions au CSFP ont augmenté entre septembre 2018 et septembre 2019. Il y a eu une augmentation dans toutes les écoles, sauf à l'École Rocher-du-Nord, qui a maintenu le même nombre d'élèves. En bref, les inscriptions sont restées les mêmes de 2017 à 2018, et il y a eu une augmentation d'environ 8,2 % des inscriptions depuis septembre 2018. Les inscriptions au CSFP ont augmenté tout au long de la période de planification 2017-2020, en particulier au niveau primaire, mais nous n'attirons toujours pas tous nos ayants droit. La rétention des élèves des écoles intermédiaires et secondaires reste un défi. L'infrastructure, la distance et la programmation limitée restent les plus grandes raisons.

Indicateur : Développement de partenariats avec la communauté locale et les organisations provinciales

Le CSFP a développé des partenariats avec l'Université d'Ottawa, l'Université Memorial de Terre-Neuve, le ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador et le ministère de l'Éducation de l'Ontario tout au long de la période de planification 2017-2020. Le détail des partenariats se trouve ci-dessous :

Projet de baccalauréat de langue française en enseignement à temps partiel et en ligne pour la province de Terre-Neuve-et-Labrador

Les objectifs du projet proposé par l'Université d'Ottawa :

– L'objectif de ce projet est de développer le baccalauréat en éducation à temps partiel et en ligne de l'Université d'Ottawa pour former des enseignants dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Une cohorte de 10 étudiants est envisagée dans ce projet. Il s'agit d'un baccalauréat de 2,5 ans (8 trimestres), à temps partiel et entièrement en ligne. Les étudiants sortants ne seront pas recommandés à l'Ordre des enseignants de l'Ontario, mais seront reconnus par le ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador. Le CSFP envisage une cohorte de 10 étudiants chaque année.

FFTNL

- Microfinancement une demande de deux programmes pour nos écoles : Vice Versa et PassepART (avant-projet) ont été préparés en partenariat avec le CSFP en février 2020.
 - Partage d'un employé à la station communautaire et d'un espace de travail à l'école Boréal HVGB
 - Coordination de l'AGA en même temps

FPTNL

• Projet de la 2e garderie à Saint-Jean. Un comité de gestion a été créé à l'automne 2019 en vue de réaliser des consultations et des sondages, de rechercher des lieux et de mobiliser un groupe de travail de parents.

Le Gaboteur

• Projet de convention entre le CSFP et *Le Gaboteur* pour l'année scolaire 2019-2020 — Abonnement pour le personnel et les écoles ainsi que pour la rubrique *Dans nos écoles francophones*.

• Mise à disposition des services d'un formateur en construction identitaire lors de la formation du personnel le 10 octobre 2019 à Saint-Jean.

Le CSFP a pris des dispositions pour recruter des enseignants de haut calibre tout au long de la période de planification 2017-2020. Pour ce faire, une collaboration avec des partenaires était de mise. Par exemple :

- Les facultés universitaires d'éducation pour attirer les étudiants en éducation et trouver des moyens de diplômer plus d'enseignants francophones. Le CSFP pourrait jouer un rôle sociétal en aidant les universités à trouver des stratégies pour attirer plus d'étudiants en formation. Un exemple est l'embauche d'étudiants pendant leurs stages en éducation.
- Patrimoine canadien a fourni un financement (33 millions de dollars) pour l'éducation des minorités francophones au Canada. Le CSFP a reçu 182 K\$ pour 2020 et fera des demandes de financement ultérieures pour soutenir des initiatives visant à promouvoir le recrutement d'enseignants.

Indicateur: Amélioration des environnements d'apprentissage et de travail positifs

L'apprentissage virtuel :

Afin d'offrir un enseignement virtuel, la technologie doit être à la fine pointe et fonctionnelle. Le CSFP a veillé à ce que les étudiants et le personnel disposent d'outils technologiques efficaces et d'un accès à Internet tout au long de la période de planification 2017-2020. Les enseignants ont dû être formés pour rester au fait des méthodes et techniques d'enseignement virtuel. Il faut l'engagement des élèves et des parents ainsi que du personnel. Le CSFP devait fournir une éducation qui répond aux besoins de tous les élèves afin qu'ils soient engagés. Le CSFP a dû adapter les modalités pour les étudiants ayant des besoins spéciaux. Le CSFP s'efforce de contribuer aux efforts visant à améliorer le statut de la profession d'enseignant afin de garantir et d'améliorer l'emploi des enseignants, et également d'accroître la visibilité du CSFP et de ses programmes d'éducation.

Objectif 3:

D'ici le 30 juin 2020, le Conseil scolaire francophone provincial aura poursuivi la mise en œuvre d'activités visant à promouvoir la croissance et l'engagement communautaire.

<u>Indicateurs</u>:

- Visibilité accrue du CSFP
- Mise en œuvre d'initiatives visant à augmenter le taux d'inscription

Indicateur : Visibilité accrue du CSFP

En 2019-2020, un comité du site Web a été mis sur pied au CSFP afin de refaire le site Web du Conseil ainsi que celui des six écoles de ce dernier. Les services de l'entreprise néo-brunswickoise DPG Communications ont été retenus, et plusieurs rencontres et discussions ont eu lieu avec eux depuis le début du contrat. Le responsable du marketing a géré ce dossier de façon très professionnelle et a planifié les réunions du comité presque chaque semaine. Le comité est très satisfait du travail effectué jusqu'à présent par DPG Communications. Le délai de livraison du produit final était initialement fixé à la fin du mois de septembre 2020, mais en raison de la charge de travail supplémentaire occasionnée par la pandémie, le délai de mise en ligne des sites a dû être repoussé à la fin du mois d'avril 2021.

Indicateur : Mise en œuvre d'initiatives visant à augmenter le taux d'inscription

Les rénovations à Notre-Dame-du-Cap sont en cours, et le MÉDPE est optimiste quant à la réparation de l'école pour la rentrée scolaire 2020-2021. Le projet de la 2e école de Saint-Jean progresse. Le MÉDPE prévoit une annonce de financement dans le prochain budget provincial pour la construction d'une nouvelle école. Le gouvernement fédéral attend toujours une promesse de financement au CSFP afin de fournir un financement fédéral pour la composante communautaire.

Les inscriptions au CSFP ont augmenté de 8,2 % entre septembre 2018 et septembre 2019. À l'exception de l'École Rocher-du-Nord qui a conservé le même nombre d'élèves, l'inscription au CSFP a augmenté, surtout au niveau primaire.

AXE 4 : GOUVERNANCE DU CONSEIL

En 2019-2020, il y a un poste vacant pour un administrateur pour la côte ouest de Terre-Neuve. Un affichage a été préparé et une demande a été envoyée au EDU pour passer par le meilleur processus avant de le partager publiquement. Le mandat ne sera que d'un an puisque les prochaines élections sont prévues en novembre 2020. Aucune candidature n'a été soumise au CSFP jusqu'à présent. Les administrateurs ajouteront une année supplémentaire à leur mandat de quatre ans. En raison de la pandémie de la COVID-19, le gouvernement a reporté l'élection des administrateurs à l'automne 2021.

Le conseil d'administration du CSFP est composé de huit conseillers sur neuf, comme le permet la loi sur les écoles de 1997. Le conseil d'administration du CSFP est maintenant complet avec l'arrivée d'un nouveau conseiller. Depuis que la formation sur la gouvernance a été dispensée aux conseillers, ceux-ci comprennent mieux leur rôle auprès des parents qui les ont élus. Le poste vacant annoncé sur le site Web du Conseil, et les membres de la communauté ont été sollicités par le biais du bouche-à-oreille. Jusqu'à présent, aucune candidature n'a été reçue pour le poste vacant d'administrateur de la CSFP. Tous les administrateurs du CSFP ont été élus pour un mandat de quatre ans en novembre 2016, et le comité exécutif du CSFP a un mandat d'un an.

But quatre

D'ici le 30 juin 2020, le Conseil scolaire francophone provincial aura amélioré la gouvernance de son conseil d'administration.

Indicateurs:

- Examen et révision des politiques
- Augmentation du développement professionnel des conseillers scolaires
- Amélioration de la communication avec les parents, les élèves et le personnel
- Mise en place d'un modèle de gouvernance

Indicateur : Examen et révision des politiques

Dans la période de planification 2017-2020, le CSFP reconnaît la nécessité de réviser ses politiques et directives administratives et d'en créer de nouvelles visant le développement du conseil scolaire. En 2018-2019, le CSFP a révisé ses politiques de gouvernance et la directrice de l'éducation du CSFP a cerné les politiques et procédures dans divers domaines tels que l'administration, la gouvernance, l'académique, les finances, les ressources humaines et les installations scolaires. En 2019-2020, quelques politiques de gouvernance supplémentaires ont été soumises à l'approbation du conseil, et plusieurs autres suivront par ordre de priorité. Les politiques, les directives administratives et les formulaires seront disponibles sur le site Web du CSFP au fur et à mesure de leur approbation. La majeure partie du travail sur les politiques devrait être achevée au cours de l'année scolaire 2020-2021.

Indicateur : Augmentation du développement professionnel des conseillers scolaires

La formation à la gouvernance a été dispensée dans le cadre d'une séance intense de deux jours sur un week-end lors de l'assemblée générale annuelle du CSFP. La formation a eu lieu à Saint-Jean à l'automne 2017. De plus, le développement professionnel technologique dans l'utilisation efficace des outils de communication et dans la connexion en ligne lors des réunions du conseil d'administration a été offert individuellement et selon la demande du directeur des technologies de l'information tout au long de la période de planification 2017-2020.

Indicateur : Amélioration de la communication avec les parents, les élèves et le personnel

Dans la période de planification 2017-2020, le portail parental est actif pour toutes les écoles du CSFP. Tous les parents ne se sont pas inscrits, mais l'option est disponible si les parents veulent y accéder. En 2019-2020, le CSFP bénéficie des services de deux assistants linguistiques en communication, l'un partagé entre l'école Sainte-Anne et l'école Notre-Dame-du-Cap, l'autre partagé entre l'école Grands-Vents et l'école Rocherdu-Nord.

Le CSFP fournit des outils et des programmes technologiques en éducation spécialisée ainsi qu'un soutien aux services aux élèves. De plus, une communication avec les parents, les élèves et le personnel est en place afin de s'assurer qu'ils sont au courant des changements et du soutien nécessaire, notamment durant le confinement dû à la pandémie de la COVID-19.

Indicateur : Mise en place d'un modèle de gouvernance

En 2017-2018, le CSFP a établi un modèle de gouvernance et a retravaillé la vision, la mission et les valeurs du conseil d'administration. Tout au long de la période de

planification 2017-2020, deux modèles de gouvernance sont à l'étude (Carver et Code Morin). La politique pertinente en matière de gouvernance sera adoptée en 2021.

Objectif 3:

D'ici le 30 juin 2020, le Conseil scolaire francophone provincial aura poursuivi la mise en œuvre des activités visant à améliorer sa structure de gouvernance.

Indicateurs:

- Poursuite de l'élaboration, de l'examen et de la révision des politiques de gouvernance
- Explorer de nouvelles options et de nouveaux processus de gestion pour améliorer la structure de gouvernance

Indicateur : Poursuite de l'élaboration, de l'examen et de la révision des politiques de gouvernance

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, aucune politique de gouvernance spécifique n'a été élaborée, examinée ou révisée en raison des priorités du CSFP et de la pandémie de la COVID-19. Toutes les écoles du CSFP ont été fermées pour assurer le bien-être des élèves en mars-mai 2020, et le CSFP s'était efforcé de travailler davantage avec ses partenaires et les professionnels qui fournissaient des soutiens pour assurer le bien-être de tous les élèves, du personnel et de leurs familles.

Indicateur : Explorer de nouvelles options et de nouveaux processus de gestion pour améliorer la structure de gouvernance

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, le CSFP a poursuivi l'examen de ses politiques et lignes directrices qui ont émergé de l'admission, le conflit d'intérêts des conseillers, l'examen des politiques, la gouvernance et la structure des comités afin d'explorer de nouvelles options et de nouveaux processus de gestion pour améliorer sa gouvernance.

COVID-19

OCCASIONS ET DÉFIS

Depuis mars 2020, la pandémie de la COVID-19 a touché le monde entier, et le quotidien a été bouleversé, quel que soit le domaine professionnel des gens. Plusieurs déclarations et mémorandums ont été adressés aux parents et au personnel du CSFP, et ce dernier a tenu des réunions hebdomadaires avec l'équipe du siège social et les directeurs d'école. Le comité exécutif s'est réuni fréquemment pour trouver des solutions éclairées. Cependant, la crise de la COVID-19 a évolué si rapidement que les décisions prises ont dû être modifiées. L'équipe pédagogique du CSFP a élaboré un plan d'enseignement virtuel en 2020. Ce plan comportait trois volets : l'enseignement et l'apprentissage, le bien-être physique et le bien-être social et émotionnel. Ce plan a été très bien accueilli par le personnel et les parents. Les administrateurs et le personnel ont travaillé dur pour créer un environnement sûr et développer de nouvelles stratégies d'enseignement afin de garantir un apprentissage continu pendant la pandémie. Le CSFP a fait l'acquisition d'outils technologiques pour se préparer à l'enseignement virtuel, si cela s'avérait nécessaire. Le CSFP a continué à se préoccuper du bien-être de tous les étudiants, du

personnel et de leurs familles, de sorte que le CSFP a pris des précautions et a mis en place des mesures de sécurité. La majorité des programmes avant et après l'école et des activités communautaires ont été reportés à l'année scolaire 2020-2021.

RESSOURCES HUMAINES

Le CSFP est un employeur francophone important à Terre-Neuve. Malgré cela, il a été difficile de pourvoir tous les postes. Certains postes restent vacants malgré les efforts de recrutement. L'année dernière, le CSFP a demandé et obtenu un financement partiel du ministère fédéral du Patrimoine canadien par le truchement du Ministère. En conséquence, le CSFP a déposé une autre demande de compensation pour le poste de gestionnaire des ressources humaines et a mené une étude de recherche pour répondre à la pénurie de personnel enseignant.

Promotion

Les postes vacants ont été affichés aux endroits suivants : le site Web du CSFP, Twitter, AMEQ en ligne, ainsi que certaines universités (Université de Sherbrooke, Memorial University [MUN], Université du Québec à Montréal [UQAM]), le site d'emploi Indeed et le site Web du Regroupement national des directions générales de l'éducation (RNDGÉ).

Financement du recrutement et de la rétention

Le CSFP a préparé une demande de financement de 250 000 \$ auprès du gouvernement fédéral. Patrimoine canadien a annoncé cette enveloppe de 33 millions de dollars sur une période de quatre ans en 2019 afin de remédier à la pénurie d'enseignants pour les conseils scolaires francophones du Canada. L'objectif de cette demande est de poursuivre la rémunération du poste de gestionnaire des ressources humaines et d'obtenir des données pour soutenir le CSFP dans ses efforts de recrutement et de rétention.

Chaque année, le CSFP publie plusieurs postes d'enseignement, de soutien et d'administration. Nous réussissons à embaucher des francophones pour la plupart des postes, mais pourvoir certains postes reste un défi. Plusieurs postes d'enseignants en milieu rural restent vacants, le poste d'orthophoniste temporaire.

Nouvelles embauches

Depuis plusieurs années, le CSFP souhaite augmenter les effectifs du personnel administratif du siège social du CSFP. Une étude interne menée par le Ministère a révélé un manque de soutien dans plusieurs domaines. En conséquence, le poste tant attendu de gestionnaire des ressources humaines a été créé. En outre, un poste temporaire de gestionnaire de plan stratégique, de politique et d'administration a été approuvé, avec une possibilité de prolongation. Nous sommes donc heureux d'accueillir deux nouveaux membres dans l'équipe. De plus, le CSFP a obtenu une subvention du gouvernement fédéral qui a permis d'embaucher un technicien informatique afin de répondre aux besoins technologiques de toutes les écoles du CSFP. L'augmentation du financement fédéral va permettre au CSFP de créer un poste de direction uniquement dans le domaine de la communication, du marketing et de la promotion. Cela permettra de séparer le poste hybride pour augmenter le nombre d'employés responsables de la construction identitaire pour gérer les programmes culturels francophones et aider les écoles à les mettre en

œuvre. La possibilité d'embaucher un technopédagogue pour soutenir le personnel enseignant est à l'étude.

Pénurie d'enseignants

Le CSFP reçoit une allocation annuelle du Ministère pour les unités d'enseignement, et le CSFP avait reçu une augmentation de plus de trois unités en 2019-2020. La plupart des postes ont été pourvus, mais deux postes d'enseignants restent vacants pour l'année scolaire 2019-2020. Cinq postes de direction ont été remplacés dans nos six écoles ; seul le poste à temps partiel de l'École Boréale reste vacant.

Suppléants

Le CSFP tente de persuader les enseignants retraités de prendre des contrats pour occuper les postes vacants. Cependant, ils ne veulent pas sortir de leur retraite pour diverses raisons. Heureusement, les enseignants peuvent travailler 65 jours sans que cela affecte leur pension d'enseignant. Nous aurons du mal à trouver des enseignants une fois que les enseignants retraités auront atteint la limite des 65 jours. Le gouvernement a reconnu ce défi et a augmenté de 25 jours la limite de jours que les enseignants retraités peuvent travailler sans que cela affecte leur régime de retraite. Cela signifie que les enseignants retraités peuvent désormais travailler 90 jours par année scolaire sans que cela affecte leur régime de retraite (jusqu'à la fin juin 2021). Le CSFP comprend qu'il n'est pas idéal de ne pas pouvoir pourvoir tous les postes, mais ce changement accordé par le gouvernement est bénéfique pour le CSFP dans ses opérations scolaires quotidiennes.

Même si les postes du CSFP peuvent être pourvus, la pénurie nationale d'enseignants reste un problème, et le CSFP continuera à faire tous les efforts possibles pour participer aux salons de recrutement. Le manque d'enseignants au niveau national perturbe la prestation et la qualité de l'éducation en français langue première. La collaboration avec les organismes est essentielle pour attirer des enseignants compétents et assurer la qualité de l'éducation dans les communautés francophones minoritaires. Le CSFP a reçu 182 000 \$ pour 2020 et a demandé des fonds pour soutenir les initiatives de recrutement d'enseignants. Plusieurs stratégies de recrutement sont mises en place pour répondre à la pénurie d'enseignants au CSFP pour la prochaine année scolaire. La pénurie d'enseignants se poursuivra au cours des prochaines années, et les efforts de recrutement et de rétention sont en cours.

SOMMAIRE

Le rapport annuel 2019-2020 est l'occasion pour le CSFP de communiquer ses réalisations et ses défis au cours de l'année écoulée et de planifier la prochaine année scolaire. L'année écoulée était la troisième année de mise en œuvre du Plan stratégique 2017-2020. Nous sommes satisfaits des résultats obtenus au cours de l'année écoulée et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du plan stratégique 2017-2020. Le plan stratégique 2020-2023 veillera à ce que les travaux se poursuivent sur les questions stratégiques identifiées.

Nous continuerons à veiller à la réalisation de nos objectifs au cours de la prochaine année scolaire 2020-2021 en nous concentrant sur les points suivants : réussite scolaire des élèves en milieu minoritaire, bien-être des élèves et du personnel, sensibilisation, promotion et engagement communautaire, et gouvernance du Conseil.

ANNEXE A — FAITS SAILLANTS DE 2019-2020

LES SIX ÉCOLES DU CSFP

Nouveaux directeurs d'école : Cinq des six directeurs d'école ont changé, sauf celui de l'école Rocher-du-Nord, à Saint-Jean ;

Course Terry Fox (septembre 2019) : Chaque année, toutes les écoles du CSFP participent à cette collecte de fonds pour la recherche sur le cancer ;

Jamarama (25 octobre 2019) : Toutes les écoles du CSFP ont participé à cette collecte de fonds provinciale au profit de la Fondation de l'hôpital pour enfants Janeway ;

Halloween (octobre 2019) : Plusieurs activités éducatives et ludiques ont été organisées dans toutes les écoles du CSFP pour Halloween ;

Réception du jour du Souvenir (11 novembre);

Concerts de Noël (décembre 2019);

Journée anti-harcèlement (22 février) : Tous les élèves et le personnel du CSFP ont porté des t-shirts roses ;

Concours d'art oratoire du CSFP — finales locales : Tous les élèves de nos écoles, de la 4e à la 12e année, ont participé au concours d'art oratoire du CSFP. Les gagnants de chaque catégorie participent aux finales locales du concours, qui ont lieu dans chaque école en mars.

CENTRE ÉDUCATIF L'ENVOL

- Visite du Salon du livre de Fermont;
- Ateliers d'improvisation théâtrale : Pour la deuxième année consécutive, des ateliers d'improvisation ont été proposés aux élèves tous les mercredis à l'heure du dîner ;
- Atelier d'initiation à la musique jazz manouche (février 2020): Animé par le groupe de musique Christine Tassan et les imposteurs (du Québec), en collaboration avec Arts NL et les Arts and Culture Centres Newfoundland and Labrador;
- Séances mensuelles de patinage sur glace;
- Foire du livre de Scholastic (février) : Événement permettant aux élèves d'avoir accès à une variété de livres en français, tout en collectant des fonds pour acheter de nouveaux livres pour la bibliothèque de l'école ;
- Concours d'art oratoire, finale locale (mars) ANNULÉ en raison du COVID19 ;
- Portes ouvertes à l'ENVOL (mars) pour permettre à la communauté de Labrador City de découvrir l'école :

- Pour la deuxième année consécutive, l'école a reçu une bourse de 600 \$ du Safe and Caring Schools Special Project Awards pour son projet d'école sûre et solidaire encourageant le soutien au comportement positif
- Création d'une gigantesque fresque identitaire (février 2020): Mique Michelle, artiste murale ontarienne de renom, a créé la fresque avec des élèves de la 4e à la 12e année, sur un mur du gymnase;
- Cours de guitare en ligne (mars à juin) donnés par un musicien francophone de St. John's, pour les élèves de la 4e à la 9e année ANNULÉ en raison du COVID-19;
- Visite de Franco-Jeunes TNL (décembre) : L'équipe de sensibilisation de Franco-Jeunes TNL est venue à l'ENVOL pour faire jouer les élèves au jeu géant Explore ta francophonie.

ÉCOLE BORÉALE

- **Fête de la Chandeleur** : crêpes préparées par les élèves de la classe de 6e et 7e année et partagées avec les plus petits ;
- Concours d'art oratoire : Les élèves de la 4e à la 10e année ont participé au concours d'art oratoire, mais n'ont pas pu assister aux finales, qui ont été annulées à cause du COVID-19 ;
- Activités de plein air au Birch Brook Nordic Ski Club (ski, raquettes, toboggan);
- Création d'une gigantesque fresque identitaire (février 2020) : Mique Michelle, artiste murale ontarienne de renom, et tous les jeunes élèves de l'école ont créé une peinture murale sur les murs de l'entrée de l'école ;
- Visite de Franco-Jeunes TNL (décembre) : L'équipe de sensibilisation de Franco-Jeunes TNL est venue à l'école Boréale pour faire jouer les élèves au jeu géant Explore ta francophonie ;
- Création du journal mensuel Le Jaseur Boréale (janvier 2020) : par les élèves de 7e année.

ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-CAP

- Improvisation théâtrale : Une équipe d'amélioration a été créée et se réunit une fois par semaine à l'heure du déjeuner. Plus de la moitié de l'école a rejoint l'équipe ;
- Course de cross-country (automne 2019) : Une vingtaine d'élèves de la 2e à la 7e année se sont entraînés pour des courses de cross-country à l'automne, notamment la course de cross-country régionale de la côte ouest ;
- Deux ateliers/spectacles d'introduction à la musique jazz manouche (février 2020) : Animés par le groupe musical Christine Tassan et les imposteurs (du Québec), en collaboration avec Arts NL et les Arts and Culture Centres Newfoundland and Labrador ANNULÉS en raison du mauvais temps ;
- **Le Marché** : événement ponctuel organisé pour récompenser les élèves qui font des efforts pour s'améliorer en français et en mathématiques
- Fête de la Chandeleur (février 2020) : Chaque année, un repas communautaire organisé par les parents et les bénévoles à l'occasion de la fête de Chandeleur

- est servi aux élèves et au personnel de l'école (ancienne tradition francoterrassienne);
- Participation Nation: Tout au long de l'année, les élèves découvrent et pratiquent différents sports, et participent à des tournois amicaux dans leur région;
- Fête du Patrimoine: Les élèves de 7e et 8e années ont participé à l'édition 2020 de la finale locale de ce concours, où les élèves sont évalués sur la présentation de leurs découvertes sur l'histoire de Terre-Neuve et d'autres lieux. La finale provinciale a été annulée en raison du COVID-19;
- Cours d'accordéon (de novembre à mai): Chaque année, tous les élèves de l'école reçoivent des leçons privées hebdomadaires, dirigées par un musicien local.

ÉCOLE SAINTE-ANNE

- Collecte de fonds (3 octobre 2019) : Une marche a été organisée avec toute l'école afin de récolter des fonds pour le programme Kids Eat Smart ;
- Production d'un film par des élèves des niveaux intermédiaire et secondaire (automne 2019) : projet financé par le programme ArtSmart du Conseil des arts de NL :
- Équipe de volley-ball : L'équipe de volley-ball s'entraîne tout au long de l'année ;
- Atelier d'initiation à la musique jazz manouche (février 2020): Animé par le groupe de musique Christine Tassan et les imposteurs (du Québec), en collaboration avec Arts NL et les Arts and Culture Centres Newfoundland and Labrador — ANNULÉ en raison du mauvais temps;
- Fête du Patrimoine: Des élèves de la 7e à la 12e année ont participé à l'édition 2020 de la finale locale du concours. Les finales provinciales ont été annulées en raison de la COVID-19.

ÉCOLE DES GRANDS-VENTS

- Courses de cross-country (automne 2019) : Plusieurs élèves de l'école se sont entraînés pour participer à des courses de cross-country à l'automne ;
- Groupe d'improvisation théâtrale le midi (de novembre 2019 à mars 2020) : Pour la deuxième année consécutive, des ateliers d'improvisation théâtrale ont été donnés aux élèves de 5e et 6e année une fois par semaine pendant le déjeuner. Une quinzaine d'élèves ont participé chaque session ;
- **Journal de l'école** : Les élèves de 6e année ont créé un journal d'école, qu'ils rédigent, mettent en page et dont ils assurent eux-mêmes la promotion ;
- Équipe de basket-ball : L'équipe de basket-ball des filles, les Glaciers, a participé à divers matchs organisés dans la région ;
- Ateliers/spectacles d'art visuel produits par l'organisme québécois Les chemins errants (décembre 2019): Réalisés en collaboration avec l'Association communautaire francophone de Saint-Jean et financés en partie par le programme Héritage du Ministère, ces ateliers d'une semaine ont permis d'offrir à tous les élèves de l'école une expérience artistique immersive dans un univers créatif sur le thème de la mer;

• Club de tricot (décembre à mars) : Les élèves du primaire ont participé en grand nombre à cet atelier de tricot qui avait lieu tous les mercredis — Activité suspendue en raison de la fermeture des écoles.

ÉCOLE ROCHER-DU-NORD

- Journée portes ouvertes et repas-partage organisés par le Conseil scolaire, le 26 septembre 2019;
- Comptoir de fruits et légumes : Les élèves du conseil des élèves gèrent le comptoir de fruits et légumes, avec l'aide d'un enseignant, et sont responsables de la vente de bols de fruits et légumes à l'heure du dîner pour les élèves et le personnel de l'école ;
- Improvisation à l'heure du dîner (d'octobre à décembre 2020) : Pour une deuxième année consécutive, des ateliers d'improvisation théâtrale ont été donnés aux élèves ;
- Ateliers de théâtre (de décembre 2019 à mars 2020) : Un groupe de 10 élèves de l'école a participé à des ateliers de théâtre une fois par semaine dans le but de présenter une pièce de théâtre en mai 2020 — ANNULÉ en raison de la COVID-19;
- Atelier de fabrication de savon (décembre) en classe de sciences, 9e année ;
 - Courses de cross-country (automne 2019) : Plusieurs élèves de l'école ont participé à de nombreuses courses de cross-country durant l'automne, et certains s'entraînaient pour les Jeux de l'Acadie 2020 ;
 - **Groupe Impro** (groupe théâtral) du midi (novembre 2019 à mars 2020) : Pour une deuxième année consécutive, des ateliers d'improvisation théâtrale ont été donnés aux élèves ;
 - Atelier d'initiation à la musique jazz manouche (février 2020) : Animé par le groupe de musique Christine Tassan et les imposteurs (du Québec), en collaboration avec Arts NL et les Arts and Culture Centres Newfoundland and Labrador ;
 - Accueil de la finale du concours d'art oratoire du CSFP (avril 2020) ANNULÉ en raison de la COVID-19;
 - Participation au programme du Prix du Duc d'Édimbourg au cours des trois dernières années. Le projet final, un voyage de trois jours et deux nuits sur le sentier de la côte Est, n'a pas pu avoir lieu à cause de la COVID-19.

ANNEXE A — SCHOOLS ACT, 1997

Attributions du conseil scolaire

- 75. (1) Le conseil scolaire dispose des attributions suivantes :
- (a) organiser et administrer l'enseignement primaire, élémentaire et secondaire dans le district ;
- (b) prodiguer l'instruction aux élèves soit en créant un programme dans ses écoles, soit en concluant une entente avec un autre conseil scolaire ou avec un autre organisme d'enseignement au Canada;
- c) définir des politiques afin d'assurer l'administration efficace des écoles primaires, élémentaires et secondaires dans le district ;
 - c.1) favoriser un environnement d'apprentissage accueillant et sécuritaire dans les écoles du district ;
- d) s'assurer que les politiques et lignes directrices formulées par le ministre en matière d'adaptation scolaire sont suivies dans les écoles relevant de sa compétence ;
- e) assurer la supervision adéquate de tous les élèves inscrits dans ses écoles durant la période où elle en a la charge ;
- f) établir une politique d'équité en matière d'emploi et un plan de mise en œuvre de celleci ;
- g) nommer et renvoyer les employés;
- h) nommer les enseignants et leur attribuer des fonctions ;
- i) adopter des politiques de gestion du personnel conformes aux procédures du gouvernement de la province, avec les adaptations nécessaires, à moins que d'autres politiques ne soient approuvées, par écrit, par le ministre ;
- j) établir des politiques d'évaluation des employés ;
- k) prendre les dispositions nécessaires aux fins du cautionnement du directeur adjoint des finances et des affaires administratives, et des autres employés du conseil scolaire dont les fonctions comprennent la perception, la réception et le dépôt de sommes appartenant au conseil scolaire ;
- I) acheter ou acquérir de quelque autre façon, sous réserve de l'approbation préalable écrite du ministre, les biens réels dont elle a besoin ;

- m) s'assurer que les programmes et les cours, notamment en matière d'instruction religieuse, de même que le matériel prescrit et approuvé par le ministre, sont appliqués dans les écoles dont il a le contrôle;
- n) s'assurer que chaque école dans son district respecte les normes adéquates en matière de programmes et de rendement ;
- o) établir des politiques en matière d'évaluation et de passage des élèves ;
- p) établir des priorités en ce qui a trait à la construction, à l'entretien et à la réparation des écoles, et adresser des recommandations au ministre ;
- q) informer le public de ses politiques et programmes, et obtenir son soutien à cet égard ;
- r) faire parvenir au ministre tous les registres et rapports qu'exige la présente loi et ceux que peut exiger le ministre ;
- s) si elle le juge nécessaire, assurer le transport des élèves ;
- t) si elle assure le transport des élèves, s'assurer que tous les véhicules affectés au transport scolaire sont en bon état de fonctionnement et couverts par une assurance-responsabilité suffisante et qu'un programme adéquat de sécurité du transport scolaire est mis en place à l'intention des élèves concernés;
- u) assurer et maintenir assurés tous ses bâtiments et son équipement, et se munir d'une assurance-responsabilité à l'égard de tous dommages matériels et blessures ;
- v) sous réserve des dispositions d'un accord conclu avec la Memorial University of Newfoundland, admettre, à tout moment opportun, dans une école dont elle a le contrôle, tout étudiant inscrit à la Faculty of Education ou à la School of Physical Education and Athletics de cette université à des fins d'observation et de pratique de l'enseignement;
- w) sous réserve des dispositions d'un accord conclu avec un collège ou un institut, admettre, à tout moment opportun, dans une école dont elle a le contrôle, tout étudiant inscrit à un programme de formation des aides-élèves à des fins d'observation et de stage;
- x) sur ordre du ministre, organiser et administrer une école dans un établissement ;
- y) se conformer aux directives d'orientation formulées par le ministre ;
- z) informer immédiatement le ministre par écrit de la vacance d'un poste de directeur, de directeur associé ou de directeur adjoint.
- (2) Nonobstant l'alinéa (1) g), aucun suppléant d'urgence n'est embauché ou nommé comme enseignant sans l'autorisation du ministre.
- (3) Le conseil scolaire répond devant le ministre de la manière dont il dépense les deniers publics, de la mise en œuvre des programmes d'enseignement, de l'évaluation exigée par

le ministre, ainsi que du respect des normes adéquates en matière de programmes et de rendement dans les écoles du district.

1997, c S-12.2, art 75; 2013, c 25, art 7

Pouvoirs du conseil scolaire

- 76. (1) Le conseil scolaire peut :
- a) employer les personnes qu'il estime nécessaires à son fonctionnement et à la réalisation de ses objets ;
- b) conclure des ententes pour remplir les fonctions que lui confère la présente loi ;
- c) permettre l'utilisation des bâtiments scolaires dont il a le contrôle en dehors des heures de classe à des fins n'empêchant pas la bonne marche de l'école; d) fixer le prix de l'utilisation des écoles par une personne ou par un groupe aux termes de l'alinéa c);
- e) demander à un élève dont un enseignant estime qu'il souffre d'une maladie transmissible ou d'une affection physique ou mentale qui pourrait nuire à la santé d'un employé du conseil scolaire ou d'autres élèves de se faire examiner par un médecin ou un autre professionnel nommé ou approuvé par le conseil scolaire et, sur la recommandation du médecin ou du professionnel, exclure l'élève de l'école jusqu'à ce que le médecin ou le professionnel produise un certificat que le conseil scolaire juge acceptable et qui permet à l'élève de retourner à l'école; l'exclusion de l'élève ou la prorogation de celle-ci doit être réexaminée par le conseil scolaire dans les 25 jours de classe suivants;
- f) au moyen d'un avis écrit, demander à un employé ou à toute autre personne de se soumettre à un examen physique administré par un médecin nommé ou approuvé par le conseil scolaire ou à un test psychologique administré par deux médecins ou deux psychologues attitrés en vertu de la loi intitulée Psychologists Act, et de présenter un certificat que le conseil scolaire juge acceptable, signé par les médecins ou les psychologues, et qui indique les conclusions relatives à l'état physique ou psychologique de cet employé ou de cette personne;
- g) renvoyer sans préavis l'employé ou toute autre personne qui, dans un délai de 14 jours suivant la réception de l'avis visé à l'alinéa f), n'a pas fait d'effort raisonnable pour se soumettre à l'examen ou au test ;
- h) lorsque le certificat présenté au conseil scolaire conformément à l'alinéa f) établit que l'état physique ou psychologique de l'employé ou de toute autre personne serait préjudiciable à un employé du conseil scolaire ou aux élèves, enjoindre à l'employé ou à la personne de prendre un congé de maladie ou un autre congé acquis ou, si ses crédits de congé sont épuisés, l'obliger à prendre un congé non payé;

- i) suspendre, avec ou sans rémunération, l'employé ou toute autre personne qui est inculpé d'une infraction dont le conseil scolaire estime qu'elle le rend inapte à remplir ses fonctions :
- j) sous réserve de l'autorisation écrite du parent de l'élève concerné et conjointement avec les autorités responsables de la réglementation de la circulation dans le secteur, prévoir un système de patrouilles scolaires dans lequel l'élève peut aider à guider la circulation automobile, notamment sur la voie publique, dans la mesure où la circulation nuit à l'entrée et à la sortie des élèves;
- k) sous réserve de l'approbation préalable écrite du ministre, recueillir des fonds sur son propre crédit pour réaliser ses objectifs ;
- l) sous réserve de l'approbation préalable écrite du ministre, vendre ou louer des biens pour réaliser ses objectifs ;
- m) prélever des droits pour le transport des élèves ;
- n) adhérer à une association provinciale de conseils scolaires et verser la cotisation requise.
- (2) Nonobstant l'article 75 ou le paragraphe (1) du présent article, le conseil scolaire ne peut fermer une école qu'après avoir donné aux parents des élèves concernés la possibilité de lui soumettre des observations.

1997, c S-12.2, art 76

Composition du conseil scolaire francophone

- 95. (1) L'élection du conseil scolaire francophone se tient à la même date et selon les mêmes modalités que l'élection des conseils scolaires aux termes de l'article 53, ou à la date que fixe le ministre sur recommandation du conseil scolaire francophone.
- (2) Nonobstant le paragraphe (1), sont inéligibles au conseil scolaire francophone : a) les employés du conseil scolaire francophone ;
- b) les personnes ayant conclu un contrat avec le conseil scolaire francophone ou qui ont un intérêt dans un tel contrat ;
- c) les employés du ministère chargé de l'éducation, sauf approbation préalable écrite du ministre.
- (3) Le nombre de conseillers scolaires à élire, qui ne doit pas dépasser douze, est fixé et peut être modifié par arrêté du ministre sur recommandation du conseil scolaire francophone.
- (4) Nonobstant le paragraphe (3), le premier conseil scolaire francophone élu est composé de dix conseillers scolaires élus selon les modalités suivantes :

- a) quatre personnes issues du conseil d'école de Port-au-Port;
- b) deux personnes issues du conseil d'école de l'Ouest du Labrador ;
- c) deux personnes issues du conseil d'école de l'Est du Labrador ; et
- d) deux personnes issues du conseil d'école de Saint-Jean.

```
(5) [Abr. Par 2016, c 35, art 2]
1997, c S-12.2, art 95; 2016, c 35, art 2
```

Fonds de construction

100. Le ministre assume, à même les crédits approuvés par la Chambre d'assemblée, les dépenses de construction, d'agrandissement et d'équipement des écoles de langue maternelle française conformément aux recommandations du conseil scolaire francophone.

1997, c S-12.2, art 100

Conseil d'école — membres votants

- 102. (1) Un conseil d'école assume la responsabilité de chaque école de langue maternelle française.
- (2) Le nombre des membres élus au conseil d'école, qui ne dépasse pas neuf, ainsi que les écoles dont le conseil d'école est responsable sont déterminés et peuvent être modifiés par arrêté du ministre sur recommandation du conseil scolaire francophone.
- (3) Nonobstant le paragraphe (2):
- a) Le premier conseil d'école élu de Port-au-Port est responsable de chaque école de langue maternelle française située à La Grand'Terre et à Cap Saint-Georges;
- b) Le premier conseil d'école élu de l'Ouest du Labrador est responsable de chaque école de langue maternelle française située à Labrador City ou à Wabush;
- c) Le premier conseil d'école élu de l'Est du Labrador est responsable de chaque école de langue maternelle française située à Happy Valley Goose Bay;
- d) Le premier conseil d'école élu de Saint-Jean est responsable de chaque école de langue maternelle française située à Saint-Jean.
- (4) Le parent d'un élève inscrit dans une école de langue maternelle française, d'un enfant inscrit en vue de son admission dans une école de langue maternelle française ou d'un

enfant qui peut, aux termes de la présente loi, être inscrit en vue de son admission dans une école de langue maternelle française et qui n'est inscrit dans aucune autre école, peut voter à l'élection des membres du conseil d'école responsable de l'école.

- (5) Tout candidat à une élection au conseil d'école remplit les critères suivants :
- a) il est âgé d'au moins 18 ans ;
- b) il est citoyen canadien ou a été légalement admis au Canada comme résident ;
- c) il réside dans la province ;
- d) sa candidature a été proposée par une personne ayant le droit de voter à l'élection des membres du conseil d'école.
- (6) Le directeur d'école ou les enseignants d'une école de langue maternelle française ne sont pas éligibles au conseil d'école responsable de l'école.
- (7) Le directeur du conseil scolaire francophone n'est pas éligible au conseil d'école.
- (8) Lorsque le nombre de membres élus au conseil d'école est inférieur au nombre fixé par arrêté du ministre, ce dernier nomme, sur recommandation du conseil scolaire francophone ou du conseil scolaire francophone provisoire désigné en vertu de l'article 114, le nombre de membres nécessaire pour satisfaire à l'arrêté.
- (9) Le membre élu ou nommé au conseil d'école en vertu du présent article a le droit de vote au conseil d'école.
- (10) L'élection des membres du conseil d'école doit avoir lieu en même temps que l'élection du conseil scolaire francophone aux termes de l'article 95 ou à la date fixée par le ministre sur recommandation du conseil scolaire francophone, et le mandat des membres élus à un conseil d'école est de même durée que celui des conseillers scolaires.

1997, c S-12.2, art 102; 2016, c 35, art 6

ANNEXE C — ÉTATS FINANCIERS

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2020

TABLES DES MATIÈRES

Rapport de la direction 1

Rapport du vérificateur indépendant

État consolidé de la situation financière 4

État consolidé des résultats et de l'excédent cumulé 5

État consolidé de la variation de la dette nette 6

État consolidé des flux de trésorerie 7

Notes aux états financiers consolidés 8

Tableaux consolidés 14

Informations supplémentaires 22

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés

Les états financiers du conseil ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et à la législation provinciale en matière de présentation de l'information, et l'intégrité et l'objectivité de ces états sont la responsabilité de la direction. La direction est également responsable de toutes les notes aux états financiers et des annexes, et doit s'assurer que cette information est cohérente, le cas échéant, avec l'information contenue dans les états financiers.

La direction est également responsable de la mise en œuvre et du maintien d'un système de contrôles internes pour fournir une assurance raisonnable que des informations financières fiables sont produites.

Le conseil d'administration du Conseil scolaire francophone provincial (appelé le « Conseil ») est chargé de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de rapports financiers et de contrôle interne et exerce ces responsabilités par l'intermédiaire du Conseil. Le Conseil examine les états financiers internes périodiquement et les états financiers externes sont vérifiés annuellement.

Les auditeurs externes, MNP LLP, effectuent un examen indépendant, conformément aux normes d'audit généralement acceptées au Canada, et expriment leur opinion sur les états financiers. Les vérificateurs externes ont un accès libre et complet à la gestion financière du conseil et se réunissent au besoin.

Le rapport du vérificateur indépendant ci-joint décrit ses responsabilités, l'étendue de son examen et son opinion sur les états financiers du Conseil scolaire.

Pour le Conseil scolaire francophone de Terre-Neuve-et-Labrador,

Signature du président du Conseil — M. Brian Lee

Signé le 28 novembre 2020

Signature de la directrice de l'éducation — Mme Kim Christianson Signé le

28 novembre 2020

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

Au Conseil d'administration du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador

Avis

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2020 et les états consolidés des résultats et des excédents cumulés, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, à tous les égards, une image fidèle de la situation financière consolidée du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador au 30 juin 2020, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie non consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NVSP).

Fondements de l'avis

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section Responsabilités du vérificateur à l'égard de la vérification des états financiers consolidés de notre rapport. Conformément aux règles d'éthique applicables à notre audit des états financiers consolidés au Canada, nous sommes indépendants du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador et nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques conformément à ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres questions

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador pour l'exercice clos le 30 juin 2019 ont été audités par Winsor Coombs de Mount Pearl, Terre-Neuve-et-Labrador, Canada, avant sa fusion avec MNP LLP. Winsor Coombs a exprimé le 9 novembre 2019 une opinion non modifiée sur ces états.

La direction est responsable des autres informations, comprenant le rapport annuel, qui devraient être mises à notre disposition après la date du présent rapport d'audit.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimerons aucune forme de conclusion d'assurance à leur sujet.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimerons aucune forme de conclusion d'assurance à leur sujet.

Dans le cadre de notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité est de lire les autres informations identifiées ci-dessus lorsqu'elles sont disponibles et, ce faisant, de considérer si les autres informations sont matériellement incompatibles avec les états financiers consolidés ou avec nos connaissances acquises dans le cadre de l'audit ou si elles semblent autrement être matériellement erronées.

À la lecture du rapport annuel, si nous concluons à l'existence d'une anomalie considérable, nous sommes tenus d'en informer les responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, la direction a la responsabilité d'évaluer la capacité du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador à poursuivre son activité, de divulguer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'utiliser la méthode de la continuité d'exploitation, à moins que la direction n'ait l'intention de liquider le Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador ou de cesser ses activités, ou qu'elle n'ait pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Les responsables de la gouvernance sont chargés de surveiller le processus d'information financière du Conseil francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés dans leur ensemble sont exempts d'anomalies considérables, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de produire un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais elle ne garantit pas qu'un audit effectué conformément aux normes d'audit généralement admises au Canada permettra toujours de détecter une anomalie importante lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme importantes si, individuellement ou dans leur ensemble, elles peuvent raisonnablement influencer les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers consolidés.

Dans le cadre d'un audit effectué conformément aux normes d'audit généralement admises au Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et maintenons notre scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Également, nous :

Identifions et évaluons les risques d'anomalies considérables dans les états financiers consolidés, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie considérable résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Obtenons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador.
- Évaluons le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction.
- Concluons sur le caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants recueillis, sur l'existence d'une incertitude considérable liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude considérable, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations fournies à ce sujet dans les états financiers consolidés ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou des conditions futurs pourraient amener le Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador à cesser de poursuivre son activité.
- Évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations à fournir, et déterminons si les états financiers consolidés représentent les transactions et les événements sous-jacents de manière à obtenir une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus de l'audit et les conclusions importantes de l'audit, y compris les déficiences importantes du contrôle interne que nous identifions au cours de notre audit.

Mount Pearl, Terre-Neuve-et-Labrador Le 28 novembre 2020

Comptables professionnels agréés

MNY LLP

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2020

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse Investissements à court terme Comptes débiteurs (Note 8) Taxe de vente harmonisée à recevoir

PASSIFS FINANCIERS

Somme due au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador Comptes créditeurs et charges à payer (note 9)
Passif de l'indemnité d'été (Note 4)
Revenus différés
Dépôts remboursables (Note 6)
Avantages sociaux futurs
Indemnités de départ accumulées
Congés de maladie accumulés (note 7)
Autres (note 12)

Dette nette

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles (Tableau 7) Charges payées d'avance (info supp. 1)

Excédent accumulé (Note 11)

Approuvé:

Président Directrice de l'Éducation

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR ÉTAT CONSOLIDÉ DES OPÉRATIONS ET DE L'EXCÉDANT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2020

Budget (Note 14) 2020 Réel 2020 Réel 2019

Revenus (Tableau 1)

Subventions du gouvernement provincial

Subventions — Projets relatifs aux langues officielles dans l'enseignement

Services auxiliaires

Divers

Revenus totaux

Dépenses

Administration (Tableau 2) (Tableau 3) Enseignement (Tableau 4) Fonctionnement et entretien (Tableau 5) Transport des élèves Services auxiliaires (Tableau 6) Services aux élèves — Projets relatifs aux langues officielles dans l'enseignement

(Tableau 8)

Dépenses totales

Surplus annuel

Excédent cumulé, début d'exercice

Correction de la période antérieure (Note 15)

Excédent cumulé, fin d'exercice (Note 11)

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE AU 30 JUIN 2020

Budget (Note 14) 2020 Réel 2020 Réel 2019

Excédent annuel

Acquisition d'immobilisations corporelles

Amortissement d'immobilisations corporelles

Variation nette des charges payées d'avance

Correction de la période antérieure (Note 15)

Variation de la dette nette

Dette nette, début d'exercice

Dette nette, fin d'exercice

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les)

Opérations d'exploitation

Excédent annuel

Correction de l'exercice antérieur (Note 15)

Éléments sans incidence sur la trésorerie

Amortissement

Comptes débiteurs

Taxe de vente harmonisée

Charges payées d'avance

Dû au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador

Créditeurs et charges à payer

Dépôts remboursables

Passif des indemnités d'été

Indemnités de départ accumulées

Congés de maladie accumulés

Autres avantages sociaux futurs

Revenus différés

Transactions d'immobilisation

Achats par le gouvernement

Acquisition d'immobilisations corporelles

Activités d'investissement

Investissements à court terme

Augmentation de l'encaisse

Liquidités, début d'exercice

Liquidités, fin d'exercice

L'encaisse est composée de :

Encaisse

1. Nature des opérations

Le Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador (CSFP ou « le Conseil ») est le seul Conseil scolaire francophone de Terre-Neuve-et-Labrador. Selon l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, le Conseil offre une éducation en français aux enfants des ayants droit. Le Conseil dessert l'ensemble de la province de Terre-Neuve-et-Labrador et possède les mêmes pouvoirs que le Conseil scolaire anglophone de la province, mais il a le mandat supplémentaire de promouvoir la langue et la culture francophone.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers consolidés ci-joints ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, qui sont représentés par les normes publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

Un résumé des principales conventions comptables adoptées par le Conseil est présenté ci-dessous :

- 1. a) La principale source de financement du Conseil provient du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, du ministère de l'Éducation (« le Ministère »). Le Ministère fournit des fonds pour le fonctionnement, le transport, les dépenses en capital et les salaires et indemnités de départ des enseignants. Le financement est inclus dans les revenus selon la méthode de la comptabilité d'exercice et lorsque les dépenses connexes ont été engagées, à l'exception du financement des indemnités de départ, des congés de maladie et des congés payés des cadres. Dans ces trois cas, le financement est comptabilisé lorsque l'indemnité de départ est versée aux employés (voir la note 12), lorsque les congés de maladie sont pris (voir la note 7) ou lorsque les congés payés sont pris par les cadres ou le personnel (voir la note 13). Les fonds destinés à des fins spécifiques, pour lesquels les critères ne sont pas remplis, sont reportés et inclus dans les revenus lorsque les dépenses correspondantes ont été engagées.
- 2. b) Les acquisitions d'immobilisations corporelles sont enregistrées au coût total et sont amorties sur leur durée de vie utile. Les immobilisations corporelles ne sont amorties que lorsqu'elles sont mises en service.
- 3. c) Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction du nombre d'années suivant :

Bâtiments scolaires Mobilier Équipement Ordinateurs Améliorations locatives

d) Le Conseil scolaire a acquis, dans certains cas, des terrains pour ses bâtiments sans frais. Dans d'autres cas, le Conseil a obtenu l'autorisation d'utiliser les terrains sans en être propriétaire, dans la mesure où les propriétés sont utilisées à des fins éducatives. Enfin, dans les cas où le terrain est la propriété du Conseil et où il n'a pas été possible d'en déterminer la valeur, la juste valeur marchande n'a pas été enregistrée.

- 5. e) Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador traite les feuilles de paie et remet les retenues à la source directement aux organismes appropriés pour tous les directeurs, les enseignants, les aides-élèves, la direction du conseil et les coordonnateurs de programmes. Les montants inscrits dans les états financiers consolidés représentent les salaires bruts et les avantages sociaux des employés tels que déclarés par le Ministère pour l'année.
- 6. f) Tous les employés permanents du Conseil scolaire sont couverts par des régimes de retraite administrés par le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Les cotisations à ces régimes sont exigées à la fois de l'employé et du Conseil. Les obligations de postretraite envers les employés sont la responsabilité du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour les pensions, les contributions de l'employeur sont reconnues dans les comptes sur une base courante.
- 7. g) Les employés ont droit à des indemnités de départ comme stipulé dans leurs conditions d'emploi. À la suite de négociations avec les syndicats, le gouvernement a commencé à verser les indemnités de départ acquises au personnel de soutien syndiqué du Conseil scolaire dans les écoles. De même, à la suite de changements de politique pour la province de Terre-Neuve-et-Labrador, le personnel de direction, de gestion et non syndiqué du Conseil a reçu des paiements d'indemnités de départ au cours de l'exercice 2018-2019. Le droit à l'indemnité de départ a pris fin pour ces catégories d'employés. Au 31 mars 2018, le droit à l'indemnité de départ des employés enseignants du Conseil a également été gelé. Le passif lié aux indemnités de départ représente maintenant le montant de l'indemnité de départ qui est payable aux enseignants, moins les versements depuis le gel au 31 mars 2018. Aucune autre indemnité de départ ne sera accumulée et une indemnité de départ n'est pas disponible pour les nouveaux employés à l'avenir.
- 8. h) Les employés du CSFP ont droit à des indemnités de maladie qui s'accumulent, mais ne sont pas acquises. Conformément aux normes comptables du secteur public pour les avantages postérieurs à l'emploi et les soldes compensatoires, le CSFP comptabilise l'obligation dans la période au cours de laquelle l'employé rend service. L'obligation est déterminée de manière actuarielle à l'aide d'hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la direction concernant la probabilité d'utilisation des congés de maladie accumulés, l'évolution future des traitements et des salaires, l'âge des employés, la probabilité de départ, l'âge de la retraite, le taux d'actualisation et d'autres facteurs. Les gains et les pertes actuariels sont constatés au fil du temps, selon le calcul actuariel, dans l'état consolidé des résultats.
- 9. i) En préparant les états financiers consolidés du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador, la direction est tenue de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif à la date des états financiers consolidés et sur les montants déclarés des revenus et des dépenses au cours de la période. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Voici quelques exemples d'estimations importantes :

- le passif pour les avantages sociaux futurs des employés
- la provision pour l'amortissement des immobilisations corporelles
- la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles

j) À compter du 1^{er} juillet 2022, le Conseil scolaire sera tenu d'adopter la norme PS3400 Produits des activités ordinaires. En vertu de cette norme, les transactions qui comportent des obligations de performance sont identifiées comme des « contrats d'échange », tandis que celles qui ne comportent pas d'obligations de performance sont identifiées comme des « contrats sans échange ». Les produits des contrats d'échange doivent être comptabilisés lorsque les obligations de performance sous-jacentes ont été satisfaites, tandis que les produits des contrats sans échange doivent être comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Cette norme peut être appliquée rétroactivement ou prospectivement et l'adoption anticipée est autorisée. L'impact de l'adoption de cette norme sur les résultats financiers du Conseil scolaire ne peut être déterminé à l'heure actuelle.

À compter du 1^{er} juillet 2022, le Conseil scolaire devra adopter la norme SP3280 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Cette norme établit le moment où il faut comptabiliser et comment évaluer une obligation de mise hors service d'une immobilisation. Cette norme peut être appliquée rétroactivement ou prospectivement et l'adoption anticipée est permise. L'impact de l'adoption de cette norme sur les résultats financiers du Conseil scolaire ne peut être déterminé pour le moment.

3. Instruments financiers

Les instruments financiers du Conseil comprennent la banque, les placements à court terme, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs et les charges à payer, les avantages sociaux à payer, les montants dus au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, le passif des indemnités d'été et les dépôts remboursables. La direction est d'avis que le Conseil n'est pas exposé à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ces instruments financiers.

La valeur comptable des instruments financiers du Conseil se rapproche de leur juste valeur.

4. Passif des indemnités d'été

Le Conseil enregistre une obligation de paiement de vacances (été) pour ses enseignants. Ce passif se rapporte aux salaires des enseignants gagnés pendant l'année scolaire, mais qui ne sont entièrement payés aux enseignants qu'après le 30 juin. Par conséquent, le conseil a comptabilisé les indemnités de vacances des enseignants à recevoir de 643 085 \$ dans les comptes débiteurs (2019 – 591 234 \$).

5. Subvention d'assurance

Le coût de l'assurance des biens scolaires est engagé par le gouvernement provincial et aucun montant n'a été comptabilisé dans les présents états financiers consolidés pour refléter ce coût.

6. Dépôts remboursables

Le Conseil scolaire perçoit des cautions de bonne exécution de la part des fournisseurs pour la fourniture de contrats pluriannuels d'entretien de chauffage, de ventilation et de climatisation ainsi que pour des contrats pluriannuels d'électricité, de mécanique et de déneigement. Le solde au 30 juin 2020 est payable comme suit :

8. Avantages sociaux futurs — Congés de maladie accumulés

Passif au titre des prestations constituées, début de l'exercice Charge des prestations

Coût des services rendus au cours de l'exercice Charges d'intérêts Amortissement de la perte (gain) de la période Prestations versées

Passif total des prestations constituées à la fin de l'exercice

Perte (gain) actuarielle d'expérience non amortie Total de l'obligation au titre des prestations constituées

Passif au titre des prestations constituées selon les groupes d'employés

Enseignants Employés du conseil Aides-étudiants

Passif total des prestations constituées, à la fin de l'exercice

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les charges à payer au titre des congés de maladie et des prestations sont les suivantes :

Taux d'actualisation — coût des prestations (%)

Taux d'augmentation de la rémunération

Enseignants — moins de 10 ans de service Enseignants — plus de 10 ans de service Aides-étudiants Employés du conseil

9. Comptes débiteurs

Gouvernement provincial

Gouvernement provincial — Rémunération d'été – enseignants

Programme d'appui aux droits linguistiques

Loyer

Avances de voyage et divers

10. Comptes créditeurs et charges à payer

Dettes commerciales

Charges à payer

Salaires et avantages sociaux à payer

11. Dépenses par objet

Salaires

Avantages sociaux

Fournitures et services

Services contractuels et honoraires

Formation

Locations

Amortissement

Intérêts

12. Ventilation du surplus accumulé

Composition en fin d'exercice

Réserve affectée — Centre des Grands-Vents (Note 13)

Investissement net dans les immobilisations

Congés de maladie accumulés non capitalisés (Note 7)

Indemnités de départ non provisionnées — employés

Congés payés non provisionnés — cadres supérieurs (Note 12)

Excédent (déficit) accumulé de fonctionnement

Total de l'excédent accumulé

13. Avantages sociaux futurs — Autres

Les congés payés du personnel de direction et les indemnités de vacances payables au personnel d'administration des bureaux du Conseil et au personnel de conciergerie sont comptabilisés conformément aux taux de prestations applicables à ces groupes.

Les autres avantages sociaux futurs se composent de ce qui suit :

Congés payés du personnel de direction

Indemnités de congé des employés

14. Réserve

Conformément aux baux conclus avec les locataires du Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents à Saint-Jean, le CSFP maintient une réserve constituée de fonds que la direction a désignés comme affectés à l'achat futur d'équipement et aux rénovations majeures de ce bâtiment.

14. Chiffres budgétaires

Les chiffres du budget inclus dans les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil par le biais de l'adoption du budget annuel le 9 novembre 2019.

15. Correction de la période précédente

Au cours de la période précédente, les activités financières de chaque école n'ont pas été consolidées dans les états du Conseil scolaire. Les chiffres de l'exercice précédent ont maintenant été retraités pour montrer le solde de trésorerie détenu par l'école au 30 juin 2019 et au 30 juin 2020. Cela a nécessité un retraitement des soldes des périodes précédentes. Les comptes affectés par le retraitement comprennent la banque, l'excédent annuel et l'excédent accumulé. Les recettes et les dépenses liées aux comptes de l'école n'ont pas été présentées pour 2019, car elles ne sont pas disponibles.

16. Événement postérieur

Après la fin de l'exercice, il y a eu une éclosion mondiale de la COVID-19 (coronavirus), qui a eu un impact important sur les entreprises en raison des restrictions mises en place par les gouvernements canadien, provinciaux et municipaux concernant les voyages, les activités commerciales et les ordres d'isolement/quarantaine. À l'heure actuelle, on ne connaît pas l'ampleur de l'impact que la pandémie de la COVID-19 pourrait avoir sur le Conseil scolaire, car cela dépendra de développements futurs qui sont très incertains et qui ne peuvent être prédits avec confiance. Ces incertitudes découlent de l'incapacité de prédire la propagation géographique finale de la maladie et la durée de la pandémie, y compris la durée des restrictions de voyage, des fermetures ou des interruptions d'activité,

et des mesures de quarantaine/isolement qui sont actuellement, ou pourraient être, mises en place par le Canada et d'autres pays pour combattre le virus.

17. Chiffres comparatifs

Certains des chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'année en cours.

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR TABLEAU 1 – REVENUS EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

Budget (Note 14) 2020 Réel 2020 Réel 2019

Revenus

Subventions — Langues officielles dans l'enseignement Projets réguliers

Subventions du gouvernement provincial Subventions de fonctionnement ordinaires Acquisition d'immobilisations corporelles —

bâtiments et terrains

Rénovations majeures de bâtiments

Subventions spéciales

Moniteurs des langues officielles

Programme de soutien aux droits linguistiques

Technologie de communication (Powerschool)

Autres

Salaires et avantages

Exécutif

Enseignants réguliers Enseignants suppléants Assistants d'élèves

Transport des élèves

Sous contrat

Services auxiliaires Revenus des écoles

Revenus provenant de la location d'écoles et d'installations —

- Grand-Vents

Autres locations — ARCO — Côte Ouest

Divers

intérêts sur les investissements

Autres — divers

Total des revenus

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR TABLEAU 2 – FRAIS D'ADMINISTRATION EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

Budget (Note 14) 2020 Réel 2020 Réel 2019 Salaires et avantages Directeur et directeur adjoint Personnel de bureau du Conseil Fournitures de bureau Mobilier et équipement de remplacement Affranchissement Téléphone/Internet Location et réparation de matériel de bureau Frais bancaires Réparations et entretien — immeubles de bureaux Déplacements Frais de réunion du conseil d'administration Honoraires professionnels — juridiques Honoraires professionnels remboursables Honoraires professionnels — autres Publicité — recrutement Frais d'adhésion Frais de réinstallation **Divers** Formation

Assurance

Total des dépenses administratives

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

TABLEAU 3 — INSTRUCTIONAL EXPENSES YEAR ENDED JUNE 30, 2020

Budget (Note 14) 2020

Réel 2020

Réel 2019

Salaires des enseignants

Salaires des enseignants

Régulier Suppléants

Agent principal d'éducation Rémunération du Conseil

Avantages sociaux des employés — généralités Secrétariats des écoles — salaires et avantages

Taxe sur les salaires

Autres — salaires et avantages — coordonnateurs de programme

Autres — salaires et avantages — étudiants assistants

Matériel pédagogique

Fournitures générales

Matériel de centre de ressources et aides pédagogiques — remboursable

Aides pédagogiques

Mobilier et équipement pédagogiques

Remplacement

Locations et réparations

Déplacements du personnel enseignant

Coordonnateurs de programmes

Voyages des enseignants

Formation continue et conférences

Autres coûts pédagogiques

Programme des moniteurs de français

Commission scolaire du Littoral

services

Inclusion et adaptation

Secrétaires — formation

Secrétaires — voyages

Secrétaires — équipement

Kinderstart

PowerSchool

Soutien aux bibliothèques

Programmation artistique et culturelle

Amortissement

Total des dépenses d'enseignement

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR TABLEAU 4 — DÉPENSES D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN (ÉCOLES) EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

Budget (Note 14) 2020	Réel 2020	Réel 2019
Salaires — conciergerie		
Salaires — entretien		
Électricité		
Huile de chauffage		
Frais de services municipaux/enlèvement des ordures		
Téléphone — Internet		
Fonctionnement et déplacement des véhicules		
Fournitures de conciergerie		
Équipement de conciergerie		
Réparations et entretien remboursables et rénovations des bâtiments		
Réparations et entretien mineurs — bâtiments Remplacement du matériel informatique Services contractuels - conciergerie		
Réparations et entretien — équipement Déneigement		
Autres — formation		
Autres — systèmes de sécurité Amortissement		
Total fonctionnement et entretien		

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR TABLEAU 5 – FRAIS DE TRANSPORT DES ÉLÈVES EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

Budget (Note 14) 2020 Réel 2020 Réel 2019

Services contractuels

Transport régulier — bus Transport régulier — véhicules privés Transport parascolaire

Frais de transport des élèves

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR TABLEAU 6 — DÉPENSES LIÉES AUX SERVICES AUXILIAIRES EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

Budget (Note 14) 2020 Réel 2020 Réel 2019

Dépenses scolaires

Excursions scolaires et activités périscolaires Matériel et équipement pédagogiques Frais de collecte de fonds Frais de remise des diplômes Autres

Dépenses des services auxiliaires

Fonctionnement du centre communautaire — Centre des Grands-Vents Salaires — conciergerie Communications Opérations Équipement et fournitures

Amortissement

Total des services auxiliaires

Total des dépenses liées aux services auxiliaires et aux écoles

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR TABLEAU 7 — DÉTAILS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

Coût 2019 Ajouts 2020 Coût 2020 Amortissement cumulé 2019 Amortissement 2020 Amortissement cumulé 2020 Valeur comptable nette 2020 Valeur comptable nette 2019

Terrains et sites

Terrains et sites

Bâtiments

Écoles

Propriété louée

améliorations

Mobilier et équipement

Écoles

Administration Autres — Centre des

Grands-Vents

Ordinateurs

Écoles

Administration

Actifs

En cours de construction

Écoles

Total des immobilisations

Immobilisations

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR TABLEAU 8 — SERVICES AUX ÉLÈVES — PROJETS SUR LES LANGUES OFFICIELLES DANS L'ÉDUCATION EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

Budget (Note 14) 2020 Réel 2020 Réel 2019

Récupération de la langue

Coordination des programmes scolaires

Aide aux enseignants

Programmes artistiques et culturels

Formation des directeurs et des enseignants

Services de promotion et de communication

Administration de projets fédéraux

Services de soutien technologique

Recrutement et rétention des enseignants

Centres de ressources pédagogiques

Technologie en classe

Total des services aux élèves — Projets relatifs aux langues officielles dans l'enseignement

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DETERRE-NEUVE-ET-LABRADOR INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

1. Dépenses prépayées

Indemnisation des travailleurs — WorkplaceNL

Autres

Total des charges payées d'avance